



François Hollande le 7 juillet.

Photo AFP

La CGT, FO, la FSU et Solidaires quittent la conférence sociale

Le gouvernement se retrouve seul avec le Medef et la CFDT

Le FMI s'inquiète de la France

Alors même que le gouvernement s'apprête à faire voter, de justesse, à l'Assemblée nationale, le premier texte d'application de son pacte de responsabilité, il enregistre lors de la conférence sociale qui se tient le même jour, un revers important. Fait sans précédent : la CGT et la CGT-FO, avec la FSU et Solidaires, ont finalement refusé d'y participer. Combien de temps ce gouvernement, qui ne cesse de multiplier les déclarations d'allégeance au capital financier, pourra-t-il tenir, alors que la droite, en pleine crise de décomposition, ne peut se poser en force d'alternance ? Telle est, de Washington, toute l'inquiétude du Fonds monétaire international. Dans son rapport annuel sur la France publié le 3 juillet, le FMI salue, dans l'action du gouvernement français, « un ensemble cohérent de réformes » de même que « le rythme et les moyens de consolidation budgétaires ». Mais il s'alarme des « pressions (politiques et sociales) qui pourraient s'accroître alors que des réformes difficiles sont lancées ». Il invite le gouvernement à « y résister, car il y a peu de marges de manœuvre ». Effectivement, rien n'est réglé.

Yan LEGOFF

Le gouvernement avait assigné à la troisième édition de la conférence sociale un objectif : l'accompagnement du pacte de responsabilité par la mise en place annoncée d'un comité de suivi unissant syndicats et patronat. Cinquante-huit milliards d'euros donnés aux patrons, d'ici à 2017, sous forme d'exonérations sociales et fiscales ; 50 milliards de coupes dans le budget de l'Etat, des collectivités locales et dans les dépenses de la Sécurité sociale. Mais tout ce scénario s'est déréglé. Répondant immédiatement à l'ultimatum du patronat, qui se plaignait de ne pas voir arriver ces milliards suffisamment vite, Manuels Valls avait, en plus, promis au Medef, le 2 juillet, l'ouverture de « négociations » sur le gel des seuils sociaux dans les entreprises (par exemple, la mise en place d'un comité d'entreprise dès que le seuil de 50 salariés est franchi), mais aussi « sur les simplifications possibles du Code du travail ». Une orientation résumée par le ministre Michel Sapin à Aix-en-Provence, le 6 juillet, devant des patrons : « Notre amie, c'est la finance, la bonne finance. »

UN "ÉCHEC" INFLIGÉ À HOLLANDE

Dans les organisations syndicales, cela a provoqué une indignation à tous les niveaux. Si bien qu'à quelques heures du début de la conférence, lundi 7 juillet, les secrétaires généraux de la CGT et de la CGT-FO ont finalement fait savoir qu'ils viendraient écouter le président de la République, mais qu'ils ne participeraient pas aux sept tables rondes prévues le lendemain. « Face à Hollande, CGT et FO choisissent la rupture », titre le quotidien *Le Figaro* (8 juillet). « Conférence sociale : le camouflet de FO et de la CGT à Hollande », titrent *Les Echos*. Le jour suivant, c'est au tour de la secrétaire générale de la FSU, Bernadette Groison, d'annoncer que cela se fera aussi sans son organisation. Cette nouvelle défection « signe l'échec de cette grand-messe chère à François

Hollande », résume l'AFP. Solidaires avait annoncé, dès le 3 juillet, qu'elle ne participerait pas non plus.

Bref, il ne demeurerait plus, à la conférence, que la CFDT, la CFTC, l'UNSA, la CFE-CGC et les patrons, c'est-à-dire les seules organisations qui avaient, dès le début, soutenu le pacte de responsabilité.

François Hollande a annoncé le premier jour qu'il a « demandé au gouvernement de mettre en place un groupe d'évaluation » du pacte — autrement dit un comité de suivi — qui « se réunira au mois de septembre ».

Il a aussi implicitement confirmé le plan de 50 milliards d'euros de coupes d'ici à 2017, tout en laissant entendre que Bruxelles pourrait accepter que le déficit, malgré ces coupes sans précédent, ne soit pas réduit à 3 % du PIB dès l'an prochain. A une condition : que les « réformes » (le pacte de responsabilité, la réforme territoriale notamment) soient bien engagées.

SATISFACTION ET INQUIÉTUDE DES PATRONS

« Chaque pays, donc la France, doit respecter ses engagements et toutes les marges, toutes les flexibilités doivent être utilisées pour tenir compte notamment des réformes engagées », a déclaré Hollande. « C'est parce que nous engageons des réformes que nous pouvons parler aux autorités européennes de la nécessité d'utiliser les flexibilités. »

Le patronat le félicite : « Cela a été très long, mais le pacte de responsabilité, et ses 41 milliards d'euros de baisse de prélèvements pour les entreprises, se met enfin en place. Les ouvertures sur les seuils et sur la simplification du Code du travail vont aussi dans le bon sens », déclare au *Figaro* le président de la CGPME, Jean-François Roubaud. Mais le quotidien patronal *Les Echos* s'alarme de la non-participation des confédérations ouvrières CGT et CGT-FO : c'est « un précédent porteur de turbulences. Même Nicolas Sarkozy n'avait pas eu droit à cela ».

“C'est un précédent porteur de turbulences. Même Nicolas Sarkozy n'avait pas eu droit à cela”

Le journal patronal *Les Echos*

Y. L. ■

CGT, FO et FSU expliquent pourquoi elles n'y sont pas allées

« Le pacte de responsabilité met en danger notre protection sociale », a déclaré Thierry Lepaon devant François Hollande, ajoutant que la réforme territoriale « va se traduire par un vrai plan social dans la fonction publique ». Le secrétaire général de la CGT résume le point de vue arrêté le matin au bureau confédéral : « Le gouvernement ne peut pas décider du calendrier, des objectifs, des thématiques à débattre et demander aux organisations syndicales d'assurer la mise en œuvre par une négociation sous contrainte du patronat. »

« Compte tenu des annonces successives (pacte de responsabilité le 31 décembre 2013) et plus récemment l'interview du Premier ministre, sans consultation syndicale préalable à quelques jours de la conférence sociale, étant donné la politique de l'offre et le caractère récessif des 50 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques et sociales pour financer le pacte, Force ouvrière a décidé d'être absente le deuxième jour de la conférence sociale », explique pour sa part la confédération FO.

« Nous avons le sentiment que nous sommes ici pour entendre des décisions déjà prises », ajoute de son côté Bernadette Groison pour la FSU.

Le pacte de responsabilité, c'est :

41 milliards d'euros d'exonérations sociales et fiscales supplémentaires pour le patronat :

20 milliards au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).
10 milliards d'exonérations supplémentaires de cotisations patronales à la Sécurité sociale (qui se montaient déjà à 30 milliards environ).
6 milliards par la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).
5 milliards de diminution de l'impôt sur les sociétés (IS), dont le taux sera abaissé à 28 %.

50 milliards d'euros de coupes dans les services publics et la protection sociale :

18 milliards dans le budget de l'Etat et des agences et opérateurs publics.
11 milliards en moins dans les dotations de l'Etat aux collectivités locales, avec la mise en œuvre de la réforme territoriale (institution de super-régions avec pouvoir réglementaire propre, extinction programmée des conseils départementaux, renforcement des intercommunalités, dissolution des syndicats intercommunaux).
21 milliards dans les dépenses de protection sociale (santé, retraite, assurance chômage, etc.) Par exemple : gel jusqu'en octobre 2015 des retraites supérieures à 1 200 euros.

Sources : rapport n° 2061 de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (25 juin 2014) ; programme de stabilité 2014-2017 (mai 2014).

Lors du débat à l'Assemblée nationale sur la première application du pacte de responsabilité Des masques tombent

Une pluie de milliards d'euros : c'est ce que le projet de loi de financement rectificative sur la Sécurité sociale fait s'abattre sur le patronat. Confronté à une volée d'amendements venant d'une fraction de sa propre majorité, le gouvernement a préféré suspendre tout vote pendant une partie des débats, faisant planer la menace d'un vote final bloqué (seuls étant alors retenus les amendements présentés ou acceptés par le gouvernement).

Le texte, en discussion à l'Assemblée nationale du 30 juin au 2 juillet (vote solennel prévu le 8 juillet au moment du bouclage de ce journal), est la première traduction législative du pacte de responsabilité. Il sera ensuite complété, à l'automne, par les textes budgétaires pour l'an prochain.

Gérard Bapt, rapporteur (PS) de la commission des affaires sociales, précise les énormes masses financières en jeu. Le pacte de responsabilité, dit-il, « repose en premier lieu sur une politique d'allègement du coût du travail et sur la baisse de la fiscalité des entreprises. A terme, (il) devrait représenter un effort financier de plus de 58 milliards d'euros en cumulé, dont 42 milliards au titre de recettes affectées à la Sécurité sociale. »

C'est pour financer ces cadeaux sans précédent au patronat que le gouvernement a présenté son plan de 50 milliards d'euros de coupes dans le budget de l'Etat, dans les dotations aux collectivités locales et dans les dépenses de Sécurité sociale. Le texte discuté à l'Assemblée nationale prévoit dans ce cadre le gel jusqu'en octobre 2015 des retraites d'un montant supérieur à 1 200 euros par mois.

LE GROUPE PS SCINDÉ EN DEUX

Il y a ceux qui assument jusqu'au bout ce pillage au bénéfice des patrons. Le député PS de Moselle, Michel Liebgott, donne le ton : « Il faut que les entreprises puissent dégager des marges, qu'il y ait du profit. » Pour la présidente de la commission des affaires sociales, Catherine Lemorton (PS), le pacte de responsabilité « vise d'abord à alléger le coût du travail pour les entreprises (...). C'est pour les aider à passer un moment difficile que nous passons un contrat avec elles. » Et puis, il y a ceux que la presse appelle les « frondeurs », qui s'alarment du rejet qui monte dans le pays et de l'effondrement de la base électorale de la majorité présidentielle.

Pour l'un de ces députés PS, Laurent Baumel, le pacte de responsabilité a été « décidé unilatéralement par le président de la République le 14 janvier dernier ». Il va même jusqu'à qualifier une mesure de ce pacte (la suppression progressive d'un impôt payé par les patrons, appelé contribution sociale de solidarité des sociétés, C3S) comme répondant « à un credo idéologique qui était celui de la droite ».

"RENDS TA CARTE ! C'EST INSUPPORTABLE !"

Un de ses collègues, le député PS Jean-Louis Gagnaire, l'apostrophe immédiatement : « Rends donc ta carte ! Une telle attitude est insupportable ! »

Laurent Baumel intervient à nouveau : « Mes chers collègues, j'ai le souvenir d'une personne modeste, qui est venue me voir dans ma permanence au début de la législature (...) pour me demander que la gauche au pouvoir revienne sur la suppression de la demi-part des veuves (dans le calcul de leur impôt sur le revenu — NDLR). A l'époque où je n'hésitais pas à réciter les argumentaires de Bercy, le catéchisme (...). Je lui ai dit : c'est un amendement à un milliard d'euros, madame. Or un milliard d'euros, c'est ce que nous dépensons ce soir (la suppression de la C3S) pour les 150 000 plus grosses entreprises de France. Un milliard d'euros pour créer quoi ? Des emplois ? »

Un autre « frondeur », Jean-Marc Germain (PS), exige des « contreparties » à ces dizaines de milliards d'euros offerts aux patrons « pour que ces aides aux entreprises soient véritablement des aides et non des cadeaux ». Selon ce député, le gouvernement ne peut assumer seul cette politique, il faut y associer les syndicats dans chaque entreprise : « Lorsque l'on met à la disposition de l'entreprise une certaine somme pour qu'elle améliore sa compétitivité, dit-il, elle doit se mettre d'accord avec les syndicats, lesquels exercent une sorte de contrôle interne et tracent la route de l'entreprise. »

« Se mettre d'accord avec les syndicats » pour mettre en œuvre le pacte ? N'est-ce pas précisément ce que voudrait faire aussi à sa façon, au niveau interprofessionnel, le gouvernement avec la conférence sociale ?

LA DROITE VIENT AU SECOURS DU GOUVERNEMENT

Malmené par une partie de ses propres troupes, le gouvernement a reçu le secours de la droite. Jean-Pierre Door : « Le groupe UMP votera l'article 1er (...). Madame la ministre, nous sommes

sur le vif...

Jean-Marc Germain (PS) :



Photo DR

« Je ne sais pas si chacun d'entre nous se rend bien compte de ce que nous sommes

en train de faire.

En effet, à chaque article que nous votons, on donne un milliard de plus aux entreprises ! »



Photo DR

Jean-Patrick Gille (PS) :

« Là, ce sont même 4 milliards ! »

Jean-Marc Germain :

« A la fin de la soirée, nous en serons à 6,5 milliards d'euros ! »

Entendu à l'Assemblée nationale le 1^{er} juillet

tous — vous comme nous, la gauche comme la droite — tout à fait favorables à la réduction des cotisations patronales et salariales. » Christian Jacob, président du groupe UMP, confirme : « Nous allons voter cet article 2 car nous sommes ravis que le gouvernement nous ait rejoints sur cette logique de baisse des charges pesant sur les entreprises. » Quant à Philippe Vigier, président du groupe centriste UDI, il déclare : « Ce débat est central. Nous voulons accélérer la mise en œuvre du pacte de responsabilité et du pacte de compétitivité. Vous devriez vous réjouir que nous vous y aidions. »

Jean GRILLET ■

ÉDITORIAL

Echec au corporatisme

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

« Un sévère camouflet » infligé à Hollande et Valls : c'est en ces termes que la presse commente la décision de la CGT et de la CGT-Force ouvrière de ne pas participer à la conférence sociale.

Un camouflet à l'exécutif ? Certes. Mais plus que cela : c'est l'essence même du corporatisme qui subit ici un échec dans sa tentative d'enchaîner, en France comme dans le reste de l'Europe, les organisations ouvrières aux « pactes » avec l'Etat et le patronat. C'est aussi l'expression du degré atteint par la décomposition d'institutions bonapartistes désormais impuissantes à jouer leur rôle. Avec, souligne lefigaro.fr (7 juillet), « cette anomalie, pour un exécutif de gauche d'être "soutenu" — tout du moins sur le pacte de responsabilité — par les organisations patronales et vilipendé par les syndicats de salariés ».

Hollande et Valls avaient tenté de passer en force. Le 16 juin, Valls avait proclamé que « le gouvernement tiendra les engagements inscrits dans le pacte de responsabilité », adressant ce diktat aux syndicats : « Rien ne pourra se faire sans vous. » Pour s'assurer la présence du Medef à la conférence sociale, il s'était engagé à inscrire dans la loi le détail des exonérations des cotisations de Sécurité sociale et allègements de charges dont le patronat bénéficierait, et à procéder par ordonnances pour permettre la généralisation du temps partiel imposé.

L'échec de cette tentative de passage en force est un produit de la lutte de classe. La décision des directions de la CGT et de la CGT-Force ouvrière de ne pas siéger à la conférence sociale a été annoncée au tout dernier moment. Indiscutablement, le mouvement qui s'est exprimé parmi les militants et les cadres, mais aussi de la part d'organisations confédérées elles-mêmes (syndicats, unions départementales, et fédérations) a pesé lourdement dans le choix final. Un mouvement qui s'inscrit dans la continuité des initiatives d'action commune FO-CGT décidées — parfois au plan national, et dans d'autres cas au niveau de régions, départements ou branches professionnelles — contre la réforme des retraites, contre l'ANI ou en appui à la grève des cheminots. Un mouvement qui s'enracine dans la vague de résistance ouvrière qui mûrit dans le pays et qui, après la grève à la SNCF, s'exprime dans celle de la SNCM, contre laquelle le gouvernement a osé ordonner la répression policière.

Et maintenant ? Dès lundi soir, Hollande a fait connaître sa détermination à trouver d'autres moyens pour « passer ». La feuille de route est inchangée, tracée par Valls le 1^{er} juillet : « Simplifications du Code du travail » et « réforme territoriale (qui) est la mère de toutes les batailles ». On ne peut être plus clair. Dans une telle situation, la menace de démantèlement du Code du travail et de la République prépare le choc classe contre classe. En état de légitime défense, la classe ouvrière n'a d'autre choix que de chercher, par les méthodes de sa lutte de classe, à infliger une défaite nécessaire au gouvernement Hollande-Valls et au régime de la V^e République. Elle ouvrira ainsi la voie au règlement d'autres questions : celles de la liquidation de ces institutions antidémocratiques et de la rupture avec l'Union européenne.

Il n'est dès lors pas de tâche plus urgente pour quiconque se revendique du mouvement ouvrier que d'aider à la réalisation de l'unité des travailleurs et de leurs organisations sur un objectif : bloquer le pacte de responsabilité et la réforme territoriale.

Le gouvernement prend seul la responsabilité de la poursuite de la grève à la SNCM et aux TCA d'Ajaccio

SNCM : les discussions se poursuivent

Gérard Luiggi

Depuis le 24 juin, les salariés de la SNCM (marins, officiers et sédentaires) sont en grève dans l'unité de leurs organisations syndicales contre la casse de leurs emplois et pour la défense de la convention maritime (pavillon français de premier registre). Ils exigent que l'Etat, qui demeure actionnaire majoritaire (directement et par l'entremise de la Caisse des dépôts et consignations), tienne les engagements qu'il avait signés à la suite du précédent conflit. Il s'agit notamment de la commande de quatre nouveaux navires aux chantiers navals STX de Saint-Nazaire et de la publication du décret dit du « pays d'accueil » définissant la même réglementation pour tous les navires effectuant des liaisons dans les eaux territoriales françaises.

A l'heure où ce journal est bouclé, les discussions avec le négociateur Gilles Bélier, nommé par le gouvernement vendredi 4 juillet (lire en page 5 la lettre du secrétaire d'Etat aux Transports, Frédéric Cuvillier, aux organisations syndicales), se poursuivent depuis lundi 7 juillet, 14 heures. Interrompues le 7 juillet à 23 heures, elles ont repris mardi 8 juillet à 9 h 30, et sont toujours inachevées. Les organisations syndicales refusent toute cessation d'activité de la SNCM, en exigeant, en préalable à toute négociation sur les conditions de pérennisation de la compagnie, la « garantie qu'il n'y aura pas saisine du tribunal de commerce ». Comme l'affirmait lundi 7 juillet au matin Yann Pantel, de la CGT-Marins : « C'est un minimum, et après, on veut bien parler de tout. » « On ne va pas faire la saison tranquille pour se faire manger à la rentrée », faisant ainsi référence à la proposition des élus de la ville de Marseille en faveur de la mise en place d'un « moratoire de quatre mois », incluant au préalable la reprise du travail par les grévistes. Bien entendu, *Informations ouvrières* rendra compte des développements à venir et notamment des conclusions des discussions en cours.

Ce lundi 7 juillet avaient lieu deux conférences de presse : l'une à Marseille, sur le navire *Danielle Casanova*, à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFE-CGC, FO, CFDT, CFTC et SAMMM de la SNCM, l'autre à Ajaccio, à l'appel des syndicats FO et CFE-CGC des transports en commun d'Ajaccio (TCA), auxquels se sont joints les délégués syndicaux CGT et SAMMM de la SNCM. **Le point commun de ces deux entreprises : elles sont dirigées par le groupe Transdev.**

● **A Marseille**, Frédéric Alpozzo, au nom de l'intersyndicale, a détaillé les raisons de la poursuite de la grève des marins, officiers et sédentaires de la SNCM, au lendemain de la publication du courrier de Frédéric Cuvillier au nom de son gouvernement. Il a précisé qu'en pleine période de migration estivale en direction notamment de la Corse, « le gouvernement mettait en cause les conditions de vie en Corse et l'avenir de milliers de salariés, en Corse et à Marseille, y compris aux chantiers navals STX de Saint-Nazaire, en attente de cette commande de navires, qualifiés par le gouvernement de fleuron industriel ». A l'inverse, on assiste, dit-il « à la casse industrielle, à la perte de milliers d'emplois. Je pense aussi aux jeunes de Bastia, de Sète, c'est-à-dire aux écoles de la marine marchande, pour lesquels on ferme tout avenir », et ajoute : « Ça suffit d'opposer les territoires, les catégories professionnelles ! »

« Ayrault et Cuvillier ont signé un engagement industriel et la publication d'un décret qui est tout simplement le respect du Code du travail en France. Ils renient ces engagements et ils s'étonnent ensuite de voir les taux d'abstention dans les élections ! » Il annonce la saisine d'un juge d'instruction par la CGT, conduisant à « une enquête pénale sur les agissements des actionnaires, avec la complicité des cabinets ministériels ». En effet, dit-il, « pourquoi aucune société porteuse du projet industriel n'a été mise en œuvre comme le gouvernement s'y était engagé, alors qu'existent EDF, Alstom et d'autres sociétés dans lesquelles l'Etat détient des participations ? Pourquoi laisse-t-on Corsica Ferries — qui d'ailleurs, juridiquement, n'a pas d'existence — porter plainte, alors qu'elle a reçu 180 millions de subventions publiques ? »

Il rappelle les faits suivants : « Le gouvernement a engagé la privatisation de la SNCM, et on se souvient que Butler Capital a empoché dans cette opération 60 millions de bénéfices. C'est



Marseille, le 1^{er} juillet : des marins grévistes employés de la SNCM se réunissent avec leurs délégués syndicaux.

Veolia qui a payé, et aujourd'hui, il dit qu'il n'a pas une centime ! Il faut que tout cela soit mis au clair. Nous refusons de voir ce gouvernement aller négocier à Bruxelles le démantèlement de la SNCM. Cuvillier a été obligé de dire la vérité : c'est la casse des emplois, la perte des savoirs industriels, à la SNCM et dans tous les autres secteurs dans ce pays. »

Il précise : « Il n'y aura pas de reprise du travail tant que sera maintenue toute référence à la discontinuité de la compagnie » (redressement judiciaire évoqué dans la lettre de Cuvillier).

● **A Ajaccio**, les salariés de la TCA (régie des transports publics d'Ajaccio et de la communauté urbaine) sont en grève depuis dix jours. Le préavis de grève, déposé vingt et un jours avant le début de la grève, n'a pas permis de déboucher sur une prise en compte des revendications des grévistes et de leurs organisations syndicales, dont l'objet est la revalorisation salariale d'une partie du personnel (conducteurs et agents des ateliers de maintenance) alors que la direction avait octroyé une prime pour une autre catégorie de personnels. Le secrétaire FO des TCA, Marcel Santini, a expliqué que le groupe Transdev exigeait avant toute augmentation de salaire un accroissement de la productivité. Ce faisant, « Transdev

s'inscrit dans la politique de baisse du coût du travail et de la qualification des salariés, ouvrant ainsi la porte à l'embauche des « emplois détachés », ceux que précisément emploie la Corsica Ferries sur ses navires avec l'aide des directives européennes ».

Assistait à cette conférence de presse une délégation de syndicalistes CGT et SAMMM de la SNCM (en grève sur le *Paglia Orba*). Ils ont expliqué en quoi les grèves aux TCA et à la SNCM avaient plusieurs points communs : « Il s'agit, pour le gouvernement, de laisser libre cours au low cost, à la précarité, d'où l'exigence de publication du décret dit « du pays d'accueil ». Comme aux TCA, le préavis de grève (vingt-quatre jours pour les marins) n'a absolument pas été utilisé par le gouvernement pour ouvrir les négociations sur les revendications. A l'inverse, il a publié une lettre le 4 juillet, soit après deux grèves en janvier et mars, puis douze jours en juin et juillet pour dire : « Circulez, il n'y a rien à voir ! »

La conférence de presse s'est conclue sur l'affirmation commune des représentants FO, CGT, CFE-CGC et SAMMM des TCA et de la SNCM : « Notre grève va se poursuivre, et nous tiendrons jusqu'à ce que le gouvernement accepte de négocier sur la base de nos revendications, et rien d'autre ! »

Correspondants ■

INFORMATIONS SYNDICALES

Communiqués de soutien aux salariés de la SNCM et à leurs syndicats

► Dans une lettre aux unions départementales CGT, CFE-CGC, CFTC, CFDT et au SAMMM, l'union départementale FO des Bouches-du-Rhône « renouvelle tout son soutien au syndicat FO de la SNCM engagé dans la grève reconductible depuis le 24 juin 2014 » et exige « de la part du gouvernement des réponses claires à nos revendications qui, à ne pas répondre, prendra le risque d'un conflit important au sein de la compagnie, voire au-delà. C'est pourquoi nous te proposons de nous rencontrer, afin de mettre en œuvre sur le plan de nos unions départementales le soutien unitaire de nos syndicats. »

► Dans une lettre au président de la République, vendredi 4 juillet, **Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT**, souligne : « L'origine de ce mouvement, qui paralyse l'ensemble du trafic, est connue. Il s'agit que soient respectés les engagements industriels et sociaux pris au nom du gouvernement par le secrétaire d'Etat, Frédéric Cuvillier » et en « appelle donc, et avec la plus grande solennité », à son engagement « pour faire respecter la parole de l'Etat ».

► Pour les unions locales FO et CGT du Havre, « le gouvernement Hollande-Valls doit respecter ses engagements signés avec les salariés de la SNCM au service de l'emploi, du service public de continuité territoriale et du développement économique du pays ».

► Dans son communiqué de soutien, l'union départementale FO du Var, « comme le réclament les grévistes avec leurs organisations syndicales FO, CGT, CFE-CGC, CFDT, SAMMM, demande au gouvernement de mettre en œuvre ses propres engagements, signés par le ministre Cuvillier, incluant la construction de quatre navires par les chantiers STX de Saint-Nazaire et la publication du décret dit du « pays d'accueil » dans le strict respect du Code du travail français ».

► Pour l'union locale CGT d'Antibes, « après les cheminots, les marins de la SNCM montrent la voie : c'est par la grève, dans l'unité des travailleurs et des organisations, que nous pourrions faire reculer ce gouvernement et faire progresser les revendications, les droits et les intérêts des salariés ».

► Signalons également les motions de soutien de l'union départementale CGT de Seine-Maritime, de l'union locale CGT de Toulon, de la fédération FO des cheminots, l'appel de l'union départementale CGT des Bouches-du-Rhône à un rassemblement le 1^{er} juillet, « en convergence avec nos camarades de la SNCM ».

Rappelons que dans *Informations ouvrières*, n° 302 (22 mai 2014), Marcel Santini, syndicaliste FO dans les transports, à Ajaccio, déclarait dans une interview, à propos de la grève à la SNCM :

« Je n'ai pas le moindre doute sur la combativité des personnels de la SNCM et bien au-delà. Si les syndicats, les unions départementales, les fédérations et même les confédérations disaient : « Vous ne touchez pas un cheveu de la SNCM, sinon on s'y met tous, jusqu'à satisfaction ! », alors cela pourrait modifier beaucoup de choses. »

SNCM

Le courrier de Frédéric Cuvillier aux organisations syndicales



Frédéric Cuvillier, secrétaire d'Etat aux Transports.

Le 4 juillet dernier, Frédéric Cuvillier, secrétaire d'Etat aux Transports, s'est adressé par courrier aux organisations syndicales. Sa lettre justifie le vote du 12 mai dernier en conseil de surveillance, par lequel il s'est rangé du côté de Veolia et du P-DG de Transdev. Il écrit que « compte tenu des difficultés financières de la compagnie (c'est-à-dire les 440 millions d'euros de sanction européenne), les conditions de réalisation du projet industriel (...), en particulier l'acquisition de nouveaux navires (...), ne sont plus réunies ». C'est cette contrainte, martèle-t-il, qui empêche le gouvernement de répondre aux propositions d'investissements publics (« incompatibles avec les traités européens », précise-t-il) et privés, le conduisant à s'aligner sur les propositions de « l'actionnaire majoritaire », Transdev (dont l'Etat détient la moitié du capital), à qui il « appartient d'apporter les réponses ».

Il ne reste, écrit-il, que « le plan de redressement (...) qui peut passer par un règlement judiciaire ». Ainsi affirme-t-il vouloir « donner toute sa chance à la mission de Gilles Béliet (médiateur récemment nommé — NDLR) pour une « nouvelle SNCM » en capacité de « mettre fin aux contentieux européens » avec « la plus grande partie de ses activités » et qui « préserve le plus grand nombre des emplois possible ». Le langage bien connu de tous les liquidateurs ! Ces formules cachent des chiffres déjà connus de tous : 500 à 600 marins et sédentaires (sur les 2 600 actuels) avec seulement quatre navires, incluant le fret, c'est-à-dire le périmètre actuel de la Compagnie méridionale de navigation (CMN). Et pour cela, « il appartient à tous les acteurs du dossier de le tracer ensemble ». Un appel clair à associer les dirigeants du mouvement ouvrier à cette liquidation. ■

POI PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

Pour le socialisme, la République et la démocratie
Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

Communiqué des quatre secrétaires nationaux du POI (extraits)

“Depuis le 24 juin, les salariés de la SNCM sont en grève contre la casse de leurs emplois et pour la défense de la convention maritime (pavillon français)”

Le gouvernement prend une lourde responsabilité en refusant d'y répondre”

“L'acharnement contre la SNCM et ses marins (incluant les officiers et les sédentaires) n'a pas cessé depuis plus de vingt ans (...). Le gouvernement, en refusant systématiquement de répondre aux conditions de maintien de la SNCM (dont la commande des navires à STX-France de Saint-Nazaire et la publication du décret dit “du pays d'accueil” maintenant les conditions d'embauche des marins dans le cadre du Code du travail français), alors même qu'il a signé un accord de mise en œuvre de ces engagements, ouvre ainsi la voie aux plus dangereuses exploitations de haine contre les travailleurs et leurs organisations. Toutes les organisations politiques se réclamant du mouvement ouvrier ne devraient-elles pas dire : “Les revendications des marins, sédentaires et officiers de la SNCM, la grève avec leurs organisations syndicales CGT, FO, CFE-CGC, CFDT et SAMMM sont légitimes” ? C'est la position du POI. » ■

Réforme territoriale

MÉTROPOLE DU GRAND LYON

Grève et rassemblement des agents du département le 3 juillet

Près de 500 agents territoriaux ont débrayé et se sont rassemblés devant la préfecture et l'hôtel du département le jeudi 3 juillet 2014, jour du comité technique paritaire, contre la remise en cadre de la mise en place de la métropole du Grand Lyon. Ils répondaient ainsi massivement à l'appel de leurs quatre syndicats, FO, CGT, CFDT et CFTC.

Une mobilisation telle qu'on n'en a pas vue depuis longtemps, reconnaissent les syndicats. C'est aussi la première mobilisation depuis la loi de création de la métropole de Lyon, que MM. Collob et Mercier veulent mettre en place le 1^{er} janvier 2015.

La commission d'évaluation des comptes a tranché : sur les 5 500 agents de l'actuel département du Rhône en poste dans les services aujourd'hui, 70 % iront à la métropole et 30 % au Nouveau Rhône ! C'est la partition ! Venus des différentes maisons du Rhône, mais également des collèges et des services centraux, inquiets pour leur avenir, les agents écoutent les interventions des syndicats. Ils sont invités à reprendre en chœur les chansons fustigeant les élus.

Un responsable syndical prend la parole pour dire que l'exigence, c'est le maintien de tous les postes, de toutes les missions, de tous les services, le pourvoi immédiat des postes vacants : 120 postes vacants au département. « Tout agent doit garder son poste, ses missions, ses acquis, toutes ses rémunérations. Agents du département et de la communauté urbaine, c'est dans la même galère que Collob et Mercier veulent nous embarquer : une page blanche va s'écrire, disent-ils, et en conséquence il faudrait accepter de jeter au panier quarante ans de combat syndical, d'acquis obtenus par la grève ? Hors de question ! Le rôle du syndicat, ce n'est pas de “négocier” la perte des postes, des acquis, la suppression des services ! »



Rassemblement des agents du département du Rhône.

“Les postes, les missions, c'est ce qu'il faut garder, on ne veut rien perdre”

Il est longuement et vivement applaudi. « La métropole, on ne l'a pas demandée : on n'en veut pas. — Les postes, les missions, c'est ce qu'il faut garder, on ne veut rien perdre. — Il faudrait être unis entre agents du

département et de la communauté urbaine pour les empêcher de tout casser », confirment les personnels pendant le rassemblement.

Pour la première fois, la possibilité concrète de pouvoir affronter et faire reculer cette « métropole », ressentie jusqu'à présent comme un rouleau compresseur, se fait jour parmi les agents.

A 11 h 30, M^{me} Chuzeville, présidente du département du Rhône, accepte de recevoir une délégation des organisations syndicales.

La question est posée : n'est-ce pas l'unité des personnels du département et de la communauté urbaine avec leurs syndicats, à tous les niveaux, sur les revendications, par et pour la grève, qui permettra de « renverser la vapeur » et d'obliger les élus à faire machine arrière ? **Correspondante ■**

Le Sénat refuse de voter le projet de loi du gouvernement concernant la nouvelle carte des régions

Jean-Claude Denis

Dans la nuit de vendredi 4 à samedi 5 juillet, une majorité de sénateurs s'est opposée à la réduction du nombre de régions de vingt-deux à quatorze, ainsi qu'à la modification du calendrier électoral prévue par le projet de loi du gouvernement « relatif à la délimitation des régions... ».

Raffarin avait donné la primauté au Sénat pour toutes les lois concernant les collectivités territoriales, mais celui-ci rejette celles que veut lui faire voter le gouvernement, exacerbant la crise des institutions de la V^e République.

Selon l'AFP, dans le débat du Sénat, de nombreux intervenants se sont « inquiétés de la suppression des départements ». Le gouvernement a coupé en tranches son projet de loi de réforme territoriale. Il présentera en octobre un projet « portant nouvelle organisation territoriale de la République » qui transfère des compétences des départements aux régions et aux métropoles. Mais il veut faire voter le regroupement des régions dès juillet. Piètre manœuvre sur laquelle tenta de s'appuyer en vain le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, en déclarant : « Il n'est pas question de la suppression des départements dans ce texte, la suppression des départements n'est envisagée qu'à l'horizon 2020. »

Immédiatement après le refus du Sénat de voter la nouvelle carte des régions, le Premier ministre, Manuel Valls, a menacé : « Cette réforme va se faire, elle doit se faire (...). Je ne reculerai pas, nous ne reculerons pas sur la suppression des conseils généraux à terme. »

Certes, dans la V^e République en crise, le président Bonaparte a tous les pouvoirs, y compris sur le Sénat, mais d'en bas monte de plus en plus la colère des employés territoriaux dont les grèves se multiplient. Même l'Association des départements de France, présidée par Claudy Lebreton (PS), s'oppose dans une résolution unanime « à toute forme de dépeçage des compétences de l'institution départementale ». Quant au conseil général du Cher, il demande « au président de la République et au gouvernement de revenir sur le projet de réforme et de conserver les départements avec l'ensemble des compétences, et qu'ils disposent des ressources et dotations pérennes et dynamiques leur permettant d'assurer leurs missions, en particulier celles que l'Etat ne compense pas à leur juste niveau ».

L'appel lancé par la rencontre des élus le 28 juin veut aider au regroupement des élus et de la population pour le retrait des projets de loi de réforme territoriale. ■

Jean Bartholin, conseiller général de la Loire, et Gérard Schivardi, maire de Mailhac, s'adressent à leurs collègues

“Mettons en débat l'organisation d'une manifestation nationale pour le retrait de la réforme territoriale”

Le 28 juin dernier, des maires, conseillers municipaux, conseillers généraux de vingt et un départements, représentant 326 élus qui avaient contresigné l'appel pour le retrait du projet de réforme territoriale, lancé en commun par Jean Bartholin, conseiller général de la Loire, et Gérard Schivardi, maire de Mailhac (Aude), se réunissaient en urgence à Paris. Ils étaient également porteurs du mandat de 1 500 élus signataires d'une proposition de loi visant à rétablir la libre coopération intercommunale. Au lendemain de la rencontre, Jean Bartholin et Gérard Schivardi s'adressent à leurs 1 500 collègues ayant signé cette proposition de loi et aux élus attachés à la liberté des communes.

« Aux 1 500 collègues ayant signé le projet de loi pour le droit des communes de s'associer et de se dissocier librement, Aux maires, conseillers municipaux et généraux attachés à la liberté des communes, des départements, et à la démocratie,

Chers collègues, Vous trouverez ci-joint l'appel : — pour la défense des communes et des départements, — pour le retrait du projet de loi de réforme territoriale. Dans la préparation de notre rencontre du 28 juin à Paris, 326 collègues ont d'ores et déjà soutenu cette action. Nous avons décidé lors de cette rencontre d'étendre notre action pour le retrait du projet de loi de réforme territoriale et de mettre en débat l'organisation d'une manifestation nationale au moment de la discussion parlementaire de ce projet, probablement en octobre. Si vous en êtes d'accord, vous pouvez soutenir publiquement notre action en contresignant notre appel, en proposant aux conseils municipaux et généraux des motions, délibérations, etc., demandant le retrait du projet de loi. Soyez assurés, chers collègues, de nos sentiments républicains les meilleurs.

Jean Bartholin (conseiller général de la Loire), Gérard Schivardi (maire de Mailhac). »

FORMATION PROFESSIONNELLE ET "COMPÉTENCES" Les diplômes menacés ?

Prenant la parole le 20 juin dernier devant une association de responsables des ressources humaines, Benoît Hamon, le ministre de l'Éducation nationale, a déclaré : « *L'objet n'est plus la concurrence entre la filière professionnelle et l'apprentissage, mais bien le travail sur des blocs de compétences au sein des formations* » pour répondre aux « *attentes des branches professionnelles* ». De quoi s'agit-il ? Quelles sont les propositions du ministre pour satisfaire les attentes du patronat ? Pour répondre à la question, il est nécessaire de faire un petit retour en arrière.

DEPUIS 1919, LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DOIT LES PRÉPARER À UN DIPLÔME RECONNU

Depuis la loi Astier de 1919, le patron qui prend un jeune en contrat d'apprentissage a l'obligation de le présenter à l'examen pour l'obtention du diplôme. C'est aujourd'hui encore gravé dans l'article D.6211-1 du Code du travail qui stipule :

« *L'apprentissage doit permettre d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles* », un CAP par exemple.

La loi fixe les mêmes obligations à l'Éducation nationale. Ainsi, l'article D.333-17 du Code de l'éducation précise : « *Les formations des lycées préparant les élèves à l'exercice d'une activité professionnelle permettent la prise en compte dans les conventions collectives prévues au Code du travail des diplômes les sanctionnant, au niveau de qualification professionnelle prévu par les dispositions réglementaires qui les régissent* », le diplôme donnant droit à un positionnement sur la grille des qualifications.

Ainsi lycées professionnels, lycées technologiques et centres de formation des apprentis (CFA) ont la même obligation : préparer les jeunes aux diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et les statuts.

BENOÎT HAMON ET LE GOUVERNEMENT VEULENT SATISFAIRE UNE VIEILLE REVENDICATION PATRONALE : EN FINIR AVEC LES DIPLÔMES RECONNUS

Pour les centres de formation des apprentis, un projet de décret d'application de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle supprime purement et simplement l'article D.6211-1. Les CFA n'ont plus l'obligation de préparer à un diplôme !

En ce qui concerne l'Éducation nationale, Benoît Hamon voudrait se servir d'une « *délibération des partenaires sociaux* » du 28 mai 2014 instaurant un « *socle commun de connaissances et de compétences professionnelles* » adoptée par le Medef, la CGPME, l'UPA (1) et les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO et CGT pour s'attaquer aux diplômes.

Dans l'une des fiches rédigées par le ministère de l'Éducation nationale, le ministre voudrait que

"C'est non seulement toute la formation professionnelle initiale qui est menacée, mais aussi les conventions collectives"

l'Éducation nationale puisse « *contribuer à la reconnaissance du socle de connaissances et de compétences professionnelles pour les élèves engagés dans une formation professionnelle initiale* ». Il appelle à construire des « *blocs de compétence (...) dont la validation serait expérimentée en formation initiale selon des modalités adaptées* ».

Comme les CFA, les lycées professionnels et les lycées technologiques n'auraient plus comme rôle essentiel l'obtention d'une qualification par la préparation à des diplômes nationaux reconnus mais la possession de vagues « *compétences* ». Ce qui aurait comme conséquence de marginaliser l'enseignement de disciplines précises. C'est non seulement toute la formation professionnelle initiale, ses établissements, ses programmes, ses diplômes, ses personnels qualifiés sous statut qui sont menacés, mais aussi les conventions collectives dont les diplômes restent souvent encore, directement ou indirectement, à la base des grilles

de qualification, donc de salaires.

LE REFUS DU CAMPUS DES MÉTIERS PAR LA CGT ET FO, UN POINT D'APPUI

Le terrain privilégié de l'application de cette politique dictée par l'Union européenne au nom de la baisse du coût du travail, c'est ce que le gouvernement appelle « *le campus des métiers* ». Il consiste à mélanger lycées, lycées professionnels, centres de formation des apprentis, formation continue des adultes et entreprises, leurs publics et leurs personnels. Les scolaires, les apprentis, les adultes en formation seraient indistinctement mélangés au nom de la mixité des publics et de la mixité des parcours pour acquérir quelques-unes des compétences dont le patronat aura immédiatement besoin.

Au Conseil supérieur de l'éducation, le 12 juin, la CGT-FO, la CGT, la FSU et Solidaires ont voté contre les campus des métiers.

Le lendemain, au Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie, la CGT-FO a émis le même vote.

C'est un point d'appui pour défendre les diplômes nationaux reconnus et les conventions collectives.

Claude FRANKLIN ■

(1) CGPME : Confédération générale des petites et moyennes entreprises. UPA : Union professionnelle artisanale.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (ESR)

A propos de la "marche de la science sur Paris"

Un groupe composé d'une quinzaine de scientifiques de Montpellier vient de lancer un appel à une « *marche de la science sur Paris* » (1).

Ce groupe annonce s'être constitué à l'issue de la session plénière des sections scientifiques du CNRS réunie le 11 juin dernier pour la défense de l'emploi scientifique, dont il reprend une partie des conclusions dans son communiqué, affirmant :

« *La généralisation des CDDs à court terme, allié à la faiblesse des débouchés industriels dans de nombreuses disciplines, détourne les jeunes des formations et des métiers de la recherche* » ; « *Trois mesures sont nécessaires pour inverser la tendance* :

1) *mettre en œuvre un plan pluriannuel ambitieux pour l'emploi statutaire à tous les niveaux de l'ESR* ;
2) *renforcer les crédits de base des laboratoires et des universités* ;
3) *reconnaître le doctorat dans les conventions collectives.* »

On ne saurait qu'approuver ces revendications.

Mais comment comprendre que cet appel reste complètement silencieux sur la restructuration gigantesque du dispositif national d'enseignement supérieur et de recherche mise actuellement en œuvre au pas de charge par le gouvernement au nom de la loi Fioraso, et combattue par les syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires de ce secteur ?

Les vingt-cinq communautés d'universités et d'établissements (ComUE), regroupements territoriaux calqués sur les euro-régions prévues dans la loi de territorialisation, ne seraient-elles pas le vecteur principal des attaques à venir contre l'emploi statutaire, au travers des mutualisations de postes et de crédits, des « *économies d'échelle* » et des mobilités forcées qu'elles induisent pour les personnels ? Ces struc-



Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Photo DR

"Les vingt-cinq communautés d'universités et d'établissements ne seraient-elles pas le vecteur principal des attaques à venir contre l'emploi statutaire ?"

tures territoriales, dont le but affiché est d'associer le patronat local, sont aussi porteuses du démantèlement des organismes publics nationaux de recherche tels que le CNRS et l'INRA.

Ainsi, une note ministérielle du 13 mars dernier indique : « *Aux termes de la loi, d'ici à l'été 2014, tous les sites vont devoir déterminer le mode de regroupement qu'ils auront choisi — fusion, création d'une ComUE, association à un établissement (...). Le contrat pluriannuel de site doit jouer un rôle central (...). A cet effet, il est assorti d'emplois nouveaux attribués sur trois années (2015, 2016 et 2017) destinés à accompagner la politique nationale de sites.* »

Et de préciser en annexe les « *éléments de calendrier* » : « *Octobre 2014 : attribution aux sites d'un droit de tirage sur la fraction des 3 000 emplois nouveaux destinés à accompagner la politique de site pour 2015,*

2016 et 2017 en fonction de la qualité de leur projet stratégique partagé et des compétences transférées ou mises en commun. »

En d'autres termes, si emplois il y a (et cela reste encore à voir avec le pacte de responsabilité), ce sont les dirigeants des ComUE qui les géreront et les répartiront, à partir d'une politique de site et non plus d'une stratégie nationale qui affectait directement des fonctionnaires d'Etat aux universités et organismes publics nationaux de recherche.

Par conséquent, en se refusant à remettre en cause les ComUE, peut-on vraiment se battre pour la défense de l'emploi statutaire ? L'heure n'est-elle pas plutôt à la préparation pour l'automne d'un mouvement d'ensemble des personnels et des étudiants, avec les organisations syndicales, fédérant les résistances multiples qui se sont exprimées ces derniers temps dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) pour faire capoter la mise en place des ComUE prévue pour janvier 2015 ?

Jean-Pierre FITOUSSI
et Alain ROQUES ■

(1) <http://sciencesenmarche.org>
(2) Note de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) 2014-0139 du 13 mars 2014.

MOSELLE

Le comité départemental de l'Éducation nationale s'oppose à la territorialisation de l'école

Le 2 juillet, le comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN) de Moselle a voté par 12 voix pour, 2 contre et 5 abstentions le vœu soumis par les organisations syndicales FO et FSU qui s'oppose à toute territorialisation de l'école et demande la suspension de la mise en œuvre des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine.

Vœu soumis au CDEN de Moselle du 2 juillet 2014 par FO et la FSU

« Le CDEN s'oppose à toute territorialisation de l'école et aux inégalités qu'elle pourrait aggraver en matière de droits à un enseignement public pour les élèves et les familles. Il demande que soit garantie par l'Etat l'égalité nationale des droits à l'instruction publique pour tous les élèves.

Il considère que les décrets 2013-77 du 24 janvier 2013 et 2014-457 du 7 mai 2014 relatifs à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ne répondent pas à ces exigences essentielles pour les familles, les élèves, les personnels et les communes, et en conséquence, demande une non-généralisation systématique, la suspension de leur mise en œuvre pour la rentrée prochaine et l'ouverture de négociations sur la base de nos revendications.

Pour : 12, contre : 2, abstentions : 5 ? » ■

Dans nos prochains numéros

- Rentrée Hamon, deuxième partie : la notation-sanction.

- Où sont passés les 60 000 postes ? Postes, classes et pacte de responsabilité.

- A partir de la circulaire de rentrée Hamon : territorialisation et réforme des rythmes scolaires.

**Abonnez-vous pour l'été
à Informations ouvrières**
10 numéros, 12 euros
Formulaire d'abonnement page 12

Depuis un siècle

Cahier spécial
1914 - 1918

(2)



Photo DR

Les travailleurs et les peuples luttent contre une guerre sans fin

On n'entend parler de paix, de démocratie et de « grands principes » à la conférence qui adopte, en 1919, le traité de Versailles, dominée par le président américain Woodrow Wilson. Les mesures qui y sont adoptées — écrasement de l'Allemagne, charcutage total des nations et de leurs frontières, déni de tous les droits des peuples, pillages par les « indemnités de guerre » — mènent pourtant tout droit, en à peine vingt ans, au deuxième conflit mondial.



Photo DR

On avait dit à tous ceux qu'on avait envoyé à la tuerie que ce serait « la der des ders ». On leur avait menti en 1914. On leur mentit encore en 1918-1919 en enrobant de discours de paix et de propos « universels » et lénifiants le nouveau partage du monde du traité de Versailles, qui allait continuer d'écraser les peuples et les nations de l'Europe, et, au-delà, de tous les continents. Les « grandes puissances » ne seraient plus toujours les mêmes, mais elles allaient poursuivre leur œuvre de destructions et de souffrances.

Le capitalisme continua de porter en lui exactement ce qu'avait annoncé Jean Jaurès avant 1914, et Bertolt Brecht put constater après la deuxième descente aux enfers du XX^e siècle que le ventre était toujours fécond qui l'avait enfantée !

L'humanité n'a pas surmonté la crise qui la dévore, confrontée chaque jour un peu plus à la survie du régime de la propriété privée des moyens de production, qui risque d'emmener le monde vers l'abîme. D'autres images aussi insupportables que celles des tranchées pleines de cadavres de la « Grande Guerre » sont venues s'ajouter à elles, Guernica, Auschwitz, Da Nang, Srebrenica, parmi beaucoup d'autres tout aussi effroyables.

Les cent années qui nous séparent maintenant de 1914-1918 ont été celles de nouvelles guerres — et pas seulement le deuxième conflit mondial —, et les nations du monde ont failli à plusieurs reprises être submergées par la barbarie. Mais le XX^e siècle a été aussi celui des levées en masse et des révolutions, quelques fois victorieuses, quelques fois partiellement, souvent défaites, et les classes ouvrières, les exploités et les opprimés ont à chaque fois renversé le cours des choses — toujours au prix des plus grandes souffrances — mais ils l'ont fait ! Dans leur lutte de classe maintenant plus que séculaire pour le socialisme, les travailleurs et les peuples ont opposé une résistance acharnée à la guerre de barbarie sans fin qu'a menée contre eux l'impérialisme. C'est l'enjeu de toute la période historique qui s'est ouverte avec la Première Guerre mondiale, tel que l'avait défini dès ce moment, avec une totale lucidité, la grande révolutionnaire allemande Rosa Luxemburg : socialisme ou barbarie.



Photo AFP

En 2003, à la tribune des Nations unies, le général-diplomate Colin Powell annonce que les Etats-Unis vont aggraver une deuxième fois le peuple irakien — toujours au nom de l'humanitaire et de la démocratie... L'impérialisme américain, qui a gendarmé et violenté le monde depuis la Seconde Guerre mondiale, veut construire un « nouvel ordre mondial » plein de fureur et de malheurs que Georges W. Bush nomme lui-même « une guerre sans fin ».

De la Société des Nations à l'Organisation des Nations unies (ONU)

S'il est aujourd'hui fait référence à la « Société des Nations » (SDN) dans le contexte des conséquences du premier conflit mondial, c'est généralement pour saluer « une entreprise généreuse » visant à édifier un « ordre international » à même d'éviter de nouvelles guerres, anticipation de ce que sera l'ONU.

Plus prosaïquement, la Société des Nations est une organisation internationale d'Etats mise en place par le traité de Versailles de 1919 : en d'autres termes, une institution internationale procédant non des aspirations ou de l'avis des peuples, mais d'une décision des puissances capitalistes victorieuses. Les Etats-Unis et leur président, Woodrow Wilson, sont le principal promoteur de la Société des Nations. Même si, paradoxalement, un vote négatif du Sénat américain les empêchera d'en faire partie. A l'origine, la Société des Nations ne compte que les puissances victorieuses. L'Allemagne n'en fait pas partie, et elle ne rejoindra la SDN qu'en 1926. L'Union soviétique ne le fera que

lorsque le pouvoir de Staline et de la bureaucratie sera solidement établi en 1934.

La SDN n'empêchera aucun conflit, n'interférera nulle part dans l'abjecte domination coloniale mais prétendra promouvoir la crédibilité d'un « ordre international » placé au-dessus des « égoïsmes » de chaque pays et faisant valoir des « valeurs universelles ». En réalité, la SDN, au nom de « grands principes », fait valoir les intérêts d'un groupe de puissances impérialistes, celles qui ont gagné la guerre, sans que cela atténue les contradictions entre chacune d'entre elles.

En voici deux exemples évoqués au travers des écrits de l'époque. C'est au nom de la Société des Nations — et non de la France — qu'est administrée la Sarre, territoire allemand détaché de l'Allemagne par le traité de Versailles, sans la moindre consultation de sa population. C'est un territoire important par « sa richesse minière ; la propriété entière et absolue des mines de charbon du bassin

de la Sarre était accordée à la France », indique, en 1929, un spécialiste suisse de la SDN, Henri Duchosal, dans son livre *La Société des Nations, ce qu'elle est, ce qu'elle fait*.

Il en est de même pour les territoires « placés sous mandat » au Moyen-Orient. Il s'agit d'anciennes colonies allemandes ou de territoires appartenant, avant 1914, à l'Empire ottoman. Ces différents pays — bien entendu, sans que les populations soient, là non plus, le moins du monde consultées — sont attribués à différents Etats « victorieux », comme la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, mais par le truchement de la Société des Nations. Le Cameroun et le Togo sont ainsi partagés entre la France et l'Angleterre, le Rwanda et le Burundi « confiés » à la Belgique. L'Irak et la Palestine sont sous mandat britannique, la Syrie et le Liban sous mandat français.

En 1920, devant un congrès de syndicats des mineurs de Russie, Lénine déclarait pour sa part : « Au lieu de la fameuse Société des

Nations, les Etats ont eu une société de chiens enragés qui se déchirent les uns les autres et ne peuvent se mettre d'accord sur rien. »

En donnant sa caution à la division des peuples et à la perpétuation de la domination coloniale, la SDN préfigure déjà le rôle de l'Organisation des Nations unies. L'Organisation des Nations unies (ONU) a en effet été construite, après la Seconde Guerre mondiale, sur le même modèle que la SDN et a la même nature, avec une hypocrisie et un cynisme sans pareils. Elle a ajouté à sa charte le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, « droit » que chacun de ses membres en ayant la force bafoue sans vergogne à chaque occasion. Corée, Congo, Liban, Cambodge, Yougoslavie, Irak, Libye ne sont que quelques-uns des pays du monde où une pseudo « communauté internationale » drapée dans un non moins pseudo « droit international » a couvert, depuis soixante ans, les pires exactions contre les peuples et les nations, sous couvert de bérets ou de casques bleus, montrant par là que la formule de Lénine ne relevait pas de l'outrance polémique.



Triple-Alliance, Triple-Entente : deux blocs édifiés contre les peuples

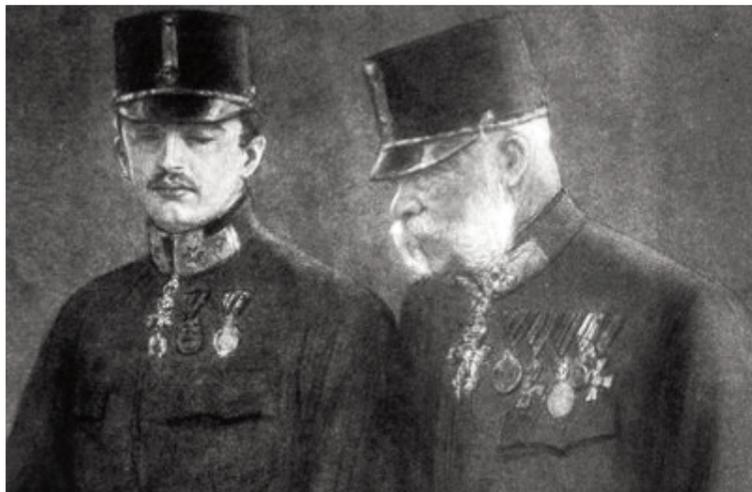


Photo DR

Le vieil empereur d'Autriche François-Joseph et son neveu, héritier du trône, François-Ferdinand, cachent mal, malgré leur volonté guerrière, que le vieil empire de Charles Quint se décompose lentement et qu'il est à bout de souffle.



Photo DR

Le président de la République française, Raymond Poincaré, rend une visite de dernière minute au tsar Nicolas II, à Saint-Petersbourg, à la veille de la guerre, alors qu'une grève générale paralyse la ville, annonciatrice de la révolution de 1917.



Photo DR

Le Kaiser Guillaume II défile à la tête de ses « hussards de la mort » en grand uniforme de parade. « Hussards de la mort », tout est dit : la boucherie impérialiste peut commencer.

Avec la révolution industrielle, les puissances européennes étaient parties à la conquête du monde, chacune avec ses objectifs propres, comme l'explique en page III Lucien Gauthier. Des objectifs d'autant plus contradictoires les uns avec les autres que le développement de ces pays était très inégal et leur nature nationale fort différente.

L'Angleterre, berceau de la révolution industrielle, domine sur les mers et s'est vite taillée un empire colonial sur tous les continents. C'est une monarchie multi-séculaire — survivante des grandes révolutions du XVII^e siècle — qui a habillé le développement de son économie, la première apparition à grande échelle du capitalisme sur le continent européen.

La France est une république. Sa bourgeoisie, frustrée par la défaite de 1871 contre la Prusse, s'est rattrapée en colonisant une grande partie de l'Afrique et l'Indochine. Ces deux colonisateurs ne sont pas passés loin de la guerre en 1898, à Fachoda, au Soudan. Vite, les rivaux d'hier comprennent qu'il vaut mieux s'unir pour ne pas tout perdre.

La III^e République va donc changer de tactique et passer de sa détestation de la « perfide Albion » à l'Entente cordiale. Quand on sait — par exemple ironique et sans que les différences de fond puissent être ramenées à ce seul fait — que l'interlocuteur de la rigide reine Victoria est le président français Félix Faure, dont chacun connaît les mœurs légères, on mesure tout ce que cette alliance a déjà de contrenature !

Pour la France comme pour l'Angleterre, le rival principal est l'Allemagne, qui connaît une croissance industrielle rapide, un impétueux essor maritime et des volontés coloniales d'autant plus fortes qu'elles sont tardives et insatisfaites. Ce nouveau venu dans le « concert des nations » est un empire incarné par un Kaiser arrogant, mégalomane et belliqueux, formé sous la férule prussienne brutale avec laquelle Bismarck a installé son père sur le trône.

Pour les Français et les Anglais, la Russie tsariste apparaît comme un allié de choix, qui permet des investissements solides et des emprunts espérés fructueux (*nos repères page III*). La faiblesse intrinsèque de ce régime féodal et barbare, corrompu, n'a pas réussi à triompher du Japon en 1905, mais il a encore eu la force d'écraser dans le sang la première révolution russe la même année. Le tsar est l'objet du mépris non seulement du mouvement ouvrier mais des simples démocrates de son pays, ce qui n'empêche nullement les parlements anglais et français de s'associer à lui.

L'alliance de la Russie avec l'Angleterre et avec la France devient vite un trio : il faut pouvoir prendre militairement l'Allemagne à revers. Tout sépare ces trois alliés : République, monarchie parlementaire, autocratie ; pays arriéré associé au berceau de la révolution industrielle... Cette alliance va s'appeler la Triple-Entente.

Tout les sépare tellement que le Kaiser allemand et le tsar russe étaient cousins et que, jusqu'à la veille de la guerre, ils vont échanger des télégrammes signés « Nicky » pour Nicolas II et « Willy » pour Guillaume. Les photos de l'époque montrent d'ailleurs l'exceptionnelle ressemblance physique entre le tsar et le roi d'Angleterre, au point qu'on peut les confondre facilement.

De son côté, l'Allemagne, récemment unifiée (1871),

s'est lancée tardivement et vainement dans les conquêtes coloniales car son industrie en grand développement a besoin de débouchés. Après s'être opposée longtemps à l'autre empire du centre de l'Europe, l'Autriche-Hongrie, héritière déclinante de la vieille puissance des Habsbourg, elle s'est associée à elle. Quoi de commun entre ces

deux empires, l'un tourné vers le futur et les ambitions, l'autre ne semblant plus vivant que de la nostalgie des valse de Vienne ?

Egalement frustrée par des désirs coloniaux insouvis, la monarchie italienne est écartelée entre des ambitions méditerranéennes et les territoires autrichiens du Nord. Sa Triple-Alliance provisoire avec les Empires centraux constitue également une coalition hétéroclite.

En fait, chacun essaye de pousser ses pions et d'utiliser la carte de l'Europe comme un échiquier ; ainsi, l'Empire ottoman, en recul constant, est à la fois la cible de la Russie et de l'Autriche-Hongrie, par Balkans interposés, mais aussi l'allié de l'Allemagne qui construit une ligne de chemin de fer de Berlin à Bagdad. La guerre en empêchera d'ailleurs l'achèvement, car c'est maintenant, en 1914, dans la guerre, que se précipitent toutes ces têtes couronnées — et la République française...

Jean-Marc SCHIAPPA ■

Spécial 14 - 18

PORTRAIT

Qui était François-Ferdinand ?

L'archiduc François-Ferdinand d'Autriche n'était pas un prince d'opérette. Très lointain descendant de Charles Quint et d'une tripotée de Habsbourg et de Hohenzollern entremêlés, il était l'héritier du trône de l'Empire austro-hongrois.

Son assassinat à Sarajevo, le 28 juin 1914, déstabilisa toutes les cours et chancelleries d'Europe car on s'était préparé à ce qu'il monte prochainement sur le trône de l'Empire. L'empereur François-Joseph était en effet âgé de 84 ans et presque sénile.

Ce prince de la maison d'Autriche était connu pour ses positions ultra-monarchistes. Il ne faisait pas mystère de sa détestation de la France républicaine, de son admiration pour le tsar Romanov et l'autocratie russe.

Il était ouvertement partisan de « guerres préventives » contre l'Italie et la Serbie qui lui semblaient menacer l'unité de son futur empire. Celui-ci avait été érigé par Metternich (dans le congrès de Vienne, en 1815) en prison des peuples du centre et du sud-est de l'Europe et maintenait sous son joug brutal, neuf nationalités différentes.

François PÉRICARD ■



Photo DR

Des grandes puissances de plus en plus agressives et brutales

Spécial 14 - 18

REPÈRES

Triple-Alliance, Triplice, Triple-Entente

Les relations internationales présentes en Europe, de 1870-1871 à 1914, un tableau

d'une grande confusion : les renversements d'alliances se succèdent au rythme des litiges territoriaux, des enjeux économiques naissants, particulièrement des rivalités coloniales. On frôle fréquemment le conflit militaire entre les uns ou les autres. Les historiens parlent d'une « période de paix armée ». Nous ajouterons : ... sur fond d'une course aux armements généralisée de plus en plus intense.

Les lignes de force qui vont aboutir à la constitution des deux blocs

allant entrer en guerre se dessinent, dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle, à coup de traités secrets soigneusement tenus cachés à tous les peuples d'Europe. Précisons bien que, lorsque nous évoquons ici des pays, c'est de la politique diplomatique et militaire de leurs castes dirigeantes qu'il est question et non de leurs peuples.

C'est la Triple-Alliance qui se coalise la première autour du rapprochement des deux Empires centraux (on les appelle ainsi de par leur position géographique au milieu du continent), l'Allemagne, sur qui règne le Hohenzollern Guillaume II, l'Autriche-Hongrie, du Habsbourg François-Joseph. Malgré son litige avec Vienne sur la région du Haut-Adige, l'Italie se rapproche de l'Alliance en 1882 — essentiellement par hostilité envers la France qui vient de coloniser la Tunisie — et constitue avec elle la Triple-Alliance, souvent appelée à l'époque Triplice.

En ce qui concerne la Triple-Entente, il y a d'abord une convention militaire entre la France et la Russie, le 17 août 1892, puis une alliance franco-russe, formalisée le 27 décembre 1893. Quelques années plus tard, le 8 avril 1904, la France et le Royaume-Uni signent l'Entente cordiale, traité de portée dans un premier temps limité (il définit des zones d'influence concernant les colonies, afin d'éviter les incidents de type Fachoda) et qui marque un rapprochement diplomatique entre les deux pays, surtout de la part de la Grande-Bretagne face à une Allemagne paraissant particulièrement agressive sur le plan militaire et naval. Enfin, le Royaume-Uni et la Russie définissent également des zones d'influence, en Afghanistan et en Iran. Ces différents accords entre les trois protagonistes sont réunis et signés le 31 août 1907, donnant ainsi naissance à la Triple-Entente. De son côté, l'Italie va se dégager avec le temps de l'alliance austro-allemande, puis se rapprocher des alliés anglo-français, aux côtés desquels elle va finalement entrer en guerre en mai 1915. L'Empire ottoman, évincé de la presque totalité de ses territoires en Europe à l'issue des guerres balkaniques, lie son sort à l'Allemagne dès le début août 1914, et entre en guerre le 9 novembre 1914.

Si la guerre de 1914-1918 est mondiale, elle débute en Europe où s'expriment depuis plusieurs décennies les contradictions entre les grandes puissances. En ce début du XX^e siècle, c'est sur ce continent que se concentre la puissance économique mondiale : à elles seules, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France cumulent 44 % du commerce mondial (la part des Etats-Unis à cette époque est de 11 %). Les échanges mondiaux sont révélateurs des relations internationales : 80 % du total des importations de l'Europe occidentale sont composés de matières premières et de produits primaires, tandis que ses exportations sont à 90 % des produits manufacturés.

Le développement a connu une accélération dans la seconde partie du XIX^e siècle, avec la colonisation et le pillage qui en a découlé au détriment des peuples colonisés.

Après la concurrence et les conflits au XIX^e siècle entre les grandes puissances européennes se disputant des pays ou des continents comme l'Afrique, le partage du monde entre les grandes puissances est en train de s'achever.

Premier empire colonial, la Grande-Bretagne, suivie par la France, tandis que l'Allemagne, la Belgique, l'Italie se partagent les miettes. L'Afrique et l'Asie sont soumises à la colonisation directe ; l'Amérique latine, qui s'est émancipée au siècle précédent de la domination ibérique, n'en demeure pas moins sous le contrôle des grands trusts et des grandes puissances ; les pays latino-américains sont des pays essentiellement agricoles, dans lesquels une grande masse de la population est soumise aux grands propriétaires fonciers. Le caoutchouc et le café représentent, au début du XX^e siècle, 90 % du total des exportations du Brésil. Le Moyen-Orient et une partie des Balkans restent encore sous le contrôle de l'Empire ottoman. Mais c'est un empire sur le déclin — Metternich, le chancelier autrichien, avait déjà dit, vingt ans plus tôt, que la Turquie était « l'homme malade de l'Europe » —, qui voit la Grande-Bretagne prendre le contrôle de l'Égypte et de la Palestine. L'empire d'Autriche-Hongrie des Habsbourg domine encore une partie des Balkans et de l'est

de l'Europe, mais sa lente décomposition est d'autant plus saisissante si on considère le développement de l'Allemagne, qui a connu une industrialisation massive. À l'Est, le régime tsariste en Russie a achevé la conquête coloniale à ses marches extrême-orientales et dans le Caucase. Grande puissance, la Russie est néanmoins un pays arriéré, avec une grande masse de paysans, mais aussi une récente concentration industrielle (et donc ouvrière) dans les villes de Saint-Petersbourg et de Moscou.

Les Etats-Unis n'ont participé que très marginalement à la conquête coloniale, s'affairant plutôt à la conquête de leur propre pays. La guerre de Sécession, qui s'est achevée en 1865, a vu la victoire du Nord industriel sur le Sud des grands propriétaires fonciers esclavagistes, permettant que s'achève la conquête de l'Ouest par l'écrasement définitif des tribus indiennes (1890), ouvrant la voie à l'unification du pays et à la constitution d'un énorme marché.

La place que les statistiques donnent aux Etats-Unis à l'échelle mondiale reflète mal la vitalité de l'économie américaine : sur le plan agricole, elle occupe de nombreuses premières places, comme la production de maïs, qui représente les trois quarts de la production mondiale, 70 % de la production mondiale de pétrole et c'est le numéro un mondial de la production d'acier. Les besoins propres du

développement du pays lui-même ont longtemps absorbé la production industrielle et agricole. En quarante ans, la population américaine a doublé, notamment du fait de l'immigration européenne. Mais, à la veille du XX^e siècle, les Etats-Unis doivent, comme c'est déjà le cas des puissances européennes, trouver de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés. Autre grande puissance en constitution : le Japon, qui connaît la formation de grands groupes industriels et financiers qui, dans ce cas, ont été impulsés de manière volontariste par l'Etat impérial. Les grandes puissances européennes détiennent près de 60 % de l'or mondial et les plus grandes places boursières sont en Europe, telle la City, à Londres. Après une période durant laquelle le développement capitaliste s'était appuyé, d'un côté, sur la production industrielle, tandis que, d'un autre côté, la banque se développait, le

nouveau siècle va exprimer avec force les tendances à l'œuvre à la fin du siècle précédent, regroupant banques et industries. La circulation des marchandises, élargie à l'échelle mondiale sous l'effet du développement industriel au XIX^e siècle, va connaître un « boom » à la fin de ce siècle et au début du XX^e siècle et, surtout, s'accompagner désormais de la circulation des capitaux : le tiers de la fortune française est investi au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Russie et en Afrique. En Grande-Bretagne, 93 milliards-or sont investis à l'étranger (47 % dans l'empire, 41 % en Amérique). Si, à la veille de la Première Guerre mondiale, l'Europe totalise neuf dixièmes des quelque 200 milliards de capitaux exportés, les Etats-Unis commencent, eux aussi, à occuper une place : 6 milliards sont investis à l'étranger dans les dix premières années du XX^e siècle. La distinction que nous décrivons plus haut, entre un capital industriel et un capital bancaire, disparaît dans la fusion des deux, donnant naissance au capital financier.

C'est ce même mouvement qui aboutit à la constitution de grands trusts tendant à acquérir une position de monopole. Cette situation pousse à aviver une concurrence brutale, et à des conflits. Il y a trop de marchandises, trop de capitaux produits à l'échelle mondiale, et ils ne peuvent trouver à se réaliser et à satisfaire les intérêts capitalistes. Le développement étouffe dans les frontières nationales, mais il ne peut déboucher sur l'arène internationale sur la base d'un développement harmonieux de l'humanité, mais dans le cadre d'une concurrence brutale, pour le seul profit des minorités capitalistes qui s'affrontent. Le développement industriel, technique, etc., de l'époque précédente, qui a été un facteur de progrès, tend à trouver ses limites avec la domination du capital financier. L'économie mondiale étouffe sous la domination du capital financier et des trusts. La période historique qui s'ouvre est celle de l'impérialisme, c'est-à-dire la phase de déclin du système capitaliste.

La guerre de 1914-1918 en est le produit direct qui va voir s'allier les ennemis d'hier, France et Grande-Bretagne, contre la puissance montante de l'Allemagne. Au bout du compte, ce sont les Etats-Unis qui, en intervenant en 1917 dans ce conflit laissant les puissances européennes exsangues, deviendront la première puissance mondiale. Lucien GAUTHIER ■

Les grandes puissances européennes détiennent près de 60 % de l'or mondial et les plus grandes places boursières sont en Europe.

Spécial 14 - 18

DOCUMENT

Un appel à l'alarme, à la mobilisation

1913 : UN MANIFESTE DES PARTIS SOCIALISTES ALLEMAND ET FRANÇAIS

Plus devenaient patents les risques de l'explosion guerrière pour les raisons exposées ci-dessus par Lucien Gauthier, plus les dangers de la guerre impérialiste se rapprochaient, plus montaient des rangs du mouvement ouvrier en Europe, de ses partis, de l'Internationale, les appels à l'alarme, à la mobilisation, comme l'atteste un document publié récemment par les Cahiers du Cermtri (1) : un manifeste commun des partis socialistes d'Allemagne et de France, publié le même jour, 1^{er} mars 1913, dans *L'Humanité* en France et le *Vorwärts* en Allemagne.



(1) Cermtri, 28, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris. Tél. : 01 44 92 00 00 mail : cermtri@wanadoo.fr

« Au moment où, en Allemagne et en France, les gouvernements se préparent à déposer de nouveaux projets de loi qui vont encore accroître les charges militaires déjà formidables, les socialistes français et les socialistes allemands estiment que c'est leur devoir de s'unir plus étroitement que jamais pour mener ensemble la bataille contre ces agissements insensés des classes dirigeantes. (...)

Les socialistes des deux pays ont le droit de se regarder comme les interprètes, tout à la fois du peuple allemand et du peuple français, quand ils affirment que la masse des deux peuples, à une majorité écrasante, veut la paix, et qu'elle a horreur de la guerre. Ce sont les classes dirigeantes qui, d'un côté et de l'autre de la frontière, provoquent artificiellement, au lieu de les combattre, les antagonismes nationaux, attisent l'hostilité réciproque et détournent ainsi les peuples, dans leurs pays, de leurs efforts de civilisation et de leur bataille émancipatrice.

Pour assurer tout à la fois le maintien de la paix, l'indépendance des nations et le progrès dans tous les domaines de la démocratie des deux Etats, les socialistes réclament que tous les conflits entre les peuples soient réglés par des traités d'arbitrage : car ils estiment que les résoudre par la voie de la violence n'est que barbarie et honte pour l'humanité. »

L'Humanité et le *Vorwärts*, le 1^{er} mars 1913



Dire non à la guerre aujourd'hui, c'est dire non à l'Union européenne



Sarajevo en ruines pendant la guerre qui a démembré l'ex-Yougoslavie... quatre-vingts ans après l'attentat ayant servi de prétexte au déclenchement de la Première Guerre mondiale. Cette-fois, ce sont les bombardiers de l'OTAN qui ont perpétré l'agression.

« Revenir sur les deux chaos du XX^e siècle, sur ces deux épouvantables saignées, c'est rendre justice à l'Union européenne, à cette grande aventure humaine, à cette conquête inédite qui a assuré la paix et la démocratie. »

C'est en ces termes que François Hollande a, le 7 novembre 2013, lancé les célébrations officielles du centième anniversaire du déclenchement de la guerre de 1914-1918. Ce discours, salué par la « gauche » comme par les dirigeants de l'UMP, n'est pas sans rappeler le mot d'ordre du Parti socialiste lors de la campagne du référendum sur le traité de Maastricht en septembre 1992 : « Voter oui, c'est voter oui à la paix. »

Le ton est donné. Les commémorations officielles de la grande boucherie doivent en occulter les raisons qui plongent dans l'impasse du système capitaliste, comme nous essayons de le mettre en lumière dans cette série de cahiers spéciaux. Elles fournissent l'occasion d'une campagne de propagande en faveur de la « construction européenne » et des institutions rejetées par les peuples.

La paix ? L'Union européenne est une machine de guerre qui soutient toutes les interventions militaires des grandes puissances (à commencer par celles des Etats-Unis). Ses institutions sont, depuis leur fondation, étroitement reliées à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'alliance militaire dirigée par les Etats-Unis.

Ainsi, l'article 42 du traité de Lisbonne prévoit que les politiques des Etats de l'Union européenne doivent être compatibles avec les orientations de l'OTAN. Les mots « OTAN » et « Alliance atlantique » sont apparus dès le traité de Maastricht — traité fondateur de l'Union européenne —, qui parle d'une « politique étrangère et de sécurité commune » dans le cadre de l'alliance militaire atlantique avec les Etats-Unis. Le traité de Lisbonne enfonce le clou : la politique de l'Union européenne « respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique Nord ».

Ce mariage de l'Union européenne et de l'OTAN a amené l'Union européenne et les principales puissances qui en sont membres (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Etat espagnol, etc.) à soutenir l'ensemble des interventions militaires qui, depuis vingt-cinq ans, ont mis le monde à feu et à sang. A la veille de la ratification du traité de Maastricht (1992), la

Communauté économique européenne (CEE) et les principaux pays qui la composent se rangent comme un seul homme dans la croisade de George Bush senior contre l'Irak (1991), dont on voit les conséquences dramatiques aujourd'hui. Les mêmes accompagnent les guerres de dislocation de la Yougoslavie.

Depuis cette date, toutes les interventions militaires (décidées, en particulier, en fonction des intérêts des gouvernements des Etats-Unis), vont être soutenues par l'Union européenne et par les gouvernements des principaux pays qui la composent. En 1994, les accords de Dayton « cantonnent » la Bosnie-Herzégovine en confettis de territoires « ethniques », sous la sur-

veillance de troupes d'occupation, d'abord de l'OTAN, puis de l'Union européenne (*ci-dessous l'article de Jean-Marc Schiappa*). A la même époque, la France intervient au Rwanda. En 1999, lorsque l'OTAN bombarde le Kosovo et la Serbie, c'est une mission de l'Union européenne qui viendra « négocier » avec le gouvernement serbe (pour lui imposer les diktats impérialistes). En 2001, l'Union européenne et ses principaux membres se rangent derrière la bannière de la « guerre contre la terreur » de Bush, qui lance l'assaut contre l'Afghanistan (en France, c'est le gouvernement de la « gauche plurielle », PS-PCF-Verts qui est aux commandes). A l'exception du gouvernement français de l'époque (Chirac), ce consensus guerrier se reconstitue lors de la guerre contre l'Irak en 2003.

Lors de « l'élargissement à l'Est » de l'Union européenne en 2004 (Pologne, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, etc.) puis en 2007 (Roumanie, Bulgarie), les pays qui adhèrent à l'Union européenne rejoignent par la même occasion l'OTAN. C'est ainsi qu'on découvre quelques années plus tard la présence, en Pologne, en Roumanie et en Bulgarie, de « prisons secrètes de la CIA » dans les bases de l'OTAN, où la torture est largement pratiquée. La liste est encore longue. Dernière en date : l'ingérence de l'Union européenne — aux côtés des Etats-Unis — en

Ukraine, dont le président, Petro Porochenko, vient de signer un « accord d'association avec l'Union européenne » au moment même où l'armée ukrainienne lance un assaut sanglant dans les villes industrielles du Donbass...

Alors, facteur de paix, l'Union européenne ? Non ! Il est permis de paraphraser Jaurès : instrument au service exclusif des intérêts capitalistes, l'Union européenne « porte en elle la guerre comme la nuée porte l'orage ». Plus que jamais : à bas la guerre, à bas l'exploitation, à bas l'Union européenne !

Daniel GLUCKSTEIN, secrétaire national du POI
(4 juillet 2014) ■

1991-1995 : quatre ans de guerre pour démembrer l'ex-Yougoslavie

Sur la base du soulèvement révolutionnaire armé du peuple yougoslave entamé en 1943 contre l'occupation nazie — malgré l'hostilité de Staline —, la propriété collective avait été établie lors de la libération du territoire, permettant l'égalité et l'unité de toutes les composantes de la République de Yougoslavie.

Sous le régime de l'« autogestion », peu à peu, les voies de la privatisation s'opéraient et introduisaient non seulement les germes de la dislocation de la République mais aussi des tensions internes, largement utilisées par tous les impérialismes, à commencer par l'impérialisme américain.

L'Union européenne, que l'on ne cesse de présenter comme un facteur de paix, non seulement n'a rien fait pour préserver l'unité de ce pays entre toutes ses composantes, mais, sous l'égide des Etats-Unis, a aggravé ces tensions et fourni toutes les conditions de l'explosion et de la guerre.

Rappelons que la première sécession fut celle de la Slovénie, en 1991. Les conflits internes se succédèrent alors.

Ainsi, Belgrade, la capitale serbe, a été bombardée trois fois durant le XX^e siècle, d'abord pendant la Première Guerre mondiale, puis par les troupes nazies pendant la Seconde Guerre mondiale, et enfin par l'OTAN, à laquelle s'est intégrée la France, présidée par Mitterrand (autre dirigeant important à ce moment de l'Union européenne), dont la célèbre formule : « Il faut laisser du temps au temps » servit de fait à cautionner tous les crimes épouvantables de la purification ethnique.

L'histoire a semblé se reproduire et reprendre le fil de l'affrontement des Etats et de leurs commanditaires de 1914... à 1991-1995.

Mais pour nous, rappelons-le, plus encore qu'en 1914, la perspective de la République unie des Balkans, décrite par Christian Rakovski et les militants ouvriers internationalistes avant et pendant la guerre de 1914, est la seule réponse à l'écrasement des peuples de cette région par la troïka.

Jean-Marc SCHIAPPA ■

Photo DR

Spécial 14 - 18

ÉCLAIRAGE

Sur « l'Europe des régions »

Avant même le traité de Maastricht, la CEE — qui a précédé l'Union européenne — s'oriente dans la voie de « l'Europe des régions » qui vise à disloquer les Etats comme un moyen de tenter de briser les conquêtes et organisations ouvrières constituées dans le cadre des Etats-nations. Dans un colloque de la CEE à Gand (Belgique, juin 1991), on préconise ceci : « L'espace ne peut plus être découpé en Etats-nations épris de jacobinisme (...). La carte de l'Europe doit être une carte des régions (...). Les régions pourraient alors dialoguer directement avec la CEE et s'affranchir par cette reconnaissance des contraintes de l'Etat national. » A propos de la France, on lit, déjà, qu'il faudrait « provoquer l'implosion (...) en France en particulier (...) archaïque, car dernier vestige du jacobinisme arrogant en Europe ».

D. G. ■

8,9 milliards de dollars...

Jean-Pierre Raffi

Huit milliards neuf cents millions de dollars (6,6 milliards d'euros) : c'est le montant pharaonique de l'amende infligée à la BNP par les autorités américaines pour avoir poursuivi, dans des pays placés par Washington sous embargo, des opérations déclarées illicites par les lois américaines dès lors qu'elles sont effectuées en dollars (1).

Un coup de force qui en annonce d'autres, puisqu'il est question maintenant de sanctions appliquées à d'autres grandes banques européennes parmi lesquelles le Crédit agricole, la Deutsche Bank et UniCrédit... En réalité, c'est tout le système financier international sur lequel pèse aujourd'hui cette même menace quand on sait que, selon la Banque des règlements internationaux (BRI), 87 % de toutes les opérations de change à l'échelle mondiale sont libellés en dollars et 82 % des financements commerciaux réalisés en monnaie américaine. Une nouvelle fois se trouve ainsi soulignée la place hégémonique de la monnaie américaine dans les échanges planétaires, les réserves de change des Etats et les coffres des banques.

Avec l'affaire de la BNP, l'hégémonie financière du capital américain et la pugnacité qu'il met à défendre cette position franchissent un nouveau cran : la Federal Reserve Bank (FED) et les organismes de contrôle financier du capital américain s'arrogent le droit d'écraser sous le talon de fer des lois américaines tous et chacun de ses concurrents.

Lorsqu'en 1971 Nixon décrétait la désindexation du dollar sur l'or, il accordait du même coup aux Etats-Unis le privilège d'être le seul pays à pouvoir s'endetter dans sa propre monnaie, obligeant tous ses concurrents à accumuler dans leurs réserves des montagnes de dollars de la dette américaine. A la fin de l'année dernière, le dollar comptait ainsi pour deux tiers des réserves des banques centrales dans le monde (chiffre avancé par le FMI). En 1971, le secrétaire américain du Trésor de l'époque, John Connally, jetait au visage de ses homologues européens la formule maintes fois répétée depuis :

« Le dollar est notre monnaie, mais c'est votre problème. »

Ça l'est mille fois plus aujourd'hui.

(1) Il ne s'agit évidemment pas de défendre ici un établissement financier, par ailleurs profondément gangréné, comme tous ses homologues dans le monde, par des pratiques mafieuses sur lesquelles l'affaire Kerviel de la Société générale a largement levé le voile.



Rafah, au sud de la bande de Gaza, le 5 juillet 2014 : un enfant palestinien fouille les ruines de sa maison détruite par l'armée israélienne.

Photo AFP

Le peuple palestinien a-t-il le droit d'exister ?

François Lazar

L'enlèvement le 12 juin dernier puis le meurtre de trois jeunes colons israéliens en Cisjordanie, qui n'a été revendiqué par aucun groupe palestinien, a provoqué une nouvelle vague de répression et d'arrestations — la plus importante depuis la seconde Intifada de 2000-2005 — à l'encontre de l'ensemble de la population palestinienne.

Les maisons de chacune des familles des deux suspects ont été immédiatement dynamitées. La bande de Gaza, véritable prison à ciel ouvert, dont la population est composée aux trois quarts de femmes et d'enfants de moins de 16 ans, a été bombardée plus de trente fois le 1^{er} juillet en guise de représailles. Encore une fois, c'est une punition collective que les forces militaires d'occupation infligent au peuple palestinien.

En Cisjordanie, territoire occupé militairement depuis 1967, la population palestinienne est contrôlée dans tous ses mouvements par un système de surveillance de haute technologie et la présence de plus de 350 checkpoints qui entravent tout déplacement.

Le vol continu des terres, la destruction régulière des récoltes par des colons brutaux et impunis, les destructions de maisons, les emprisonnements ou « détentions administratives » sans jugement, la répression, les tirs à balles réelles sont autant d'actes qui, quel que soit le gouvernement israélien en place, montrent dans les faits la véritable posture de l'Etat israélien.

Mardi 2 juillet, en guise de représailles, un groupe de colons israéliens a enlevé, battu et brûlé vif un jeune Palestinien à Jérusalem-Est, provoquant en retour des manifestations de colère du côté palestinien, marquées par une très forte présence de jeunes, aussi bien en Cisjordanie qu'à l'intérieur de l'Etat d'Israël. A la suite de ce lynchage, qui rappelle ceux commis à l'en-

contre des Noirs dans le sud des Etats-Unis, le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a été contraint de faire part de son « dégoût », comme si toute la politique qu'il conduit — dans la continuité de tous les gouvernements israéliens précédents —, qui vise à nier la moindre revendication palestinienne, n'était pas responsable de la situation présente.

Alors que la situation reste extrêmement tendue au moment où ces lignes sont écrites, ni Mahmoud Abbas, président profondément discrédité d'une Autorité palestinienne dans laquelle la population palestinienne ne se reconnaît plus, ni Netanyahu, n'ont la capacité de contrôler la situation. La politique de séparation de peuples et du territoire historique de la Palestine, menée depuis plus de soixante-cinq ans, le grossier mensonge du « processus de paix » sont à l'origine de la crise actuelle. Mais à Haïfa, à Nazareth, dans plusieurs villages de Galilée, c'est-à-dire dans les frontières de 1948, par leur mouvement, les jeunes Palestiniens réaffirment l'unité de leur peuple et de leurs revendications.

Pour reconfigurer la région et la « stabiliser » selon son propre intérêt, la puissance américaine aurait besoin d'un Etat israélien discipliné. Mais la situation en Irak pousse le gouvernement américain à chercher à négocier avec le principal ennemi officiel de l'Etat d'Israël, à savoir l'Iran, ce qui provoque en retour une crise dans l'appareil politico-militaire israélien : le ministre des Affaires stratégiques et du Renseignement, Yuval Steinitz, déclarait vendredi 4 juillet que l'Iran « est une menace existentielle pour Israël, bien plus que le terrorisme et les émeutes », tandis que le nouveau chef du Mossad (*services secrets* — NDLR), Tamir Pardo, déclarait le même jour que « le conflit palestinien est la principale menace à la sécurité d'Israël, pas l'Iran ».

Répression et punition collective à l'intérieur, menace de nouvelles guerres à l'extérieur, l'Etat d'Israël, élément majeur de l'« ordre » régional, n'a rien d'autre à offrir.

PUBLICATION



Pour reconfigurer la région et la « stabiliser » selon son propre intérêt, la puissance américaine aurait besoin d'un Etat israélien discipliné.

AU SOMMAIRE DE LA REVUE DE DISCUSSION ENTRE MILITANTS ARABES ET JUIFS DE PALESTINE QUI VIENT DE PARAÎTRE

- Présentation
- L'hypocrisie cinglante de l'Ouest, par Susan Abulhawa
- Lettre ouverte à Mahmoud Abbas
- La bataille sur la Palestine fait rage et Israël est en train de la perdre
- En l'absence d'absence : une famille palestinienne subit l'occupation israélienne et résiste, par Basil AbdulRazeq Farraj
- Qui a peur du droit au retour ?, par Alma Biblash
- Le nettoyage ethnique par d'autres moyens, par Ilan Pappé

Grande-Bretagne

Les travailleurs des services publics et de la fonction publique territoriale seront en grève le 10 juillet

Jean-Pierre Barrois

Les 600 000 membres du syndicat Unison dans la fonction publique territoriale ont, à une très large majorité, répondu positivement en faveur d'une grève nationale contre le gel des salaires (1).

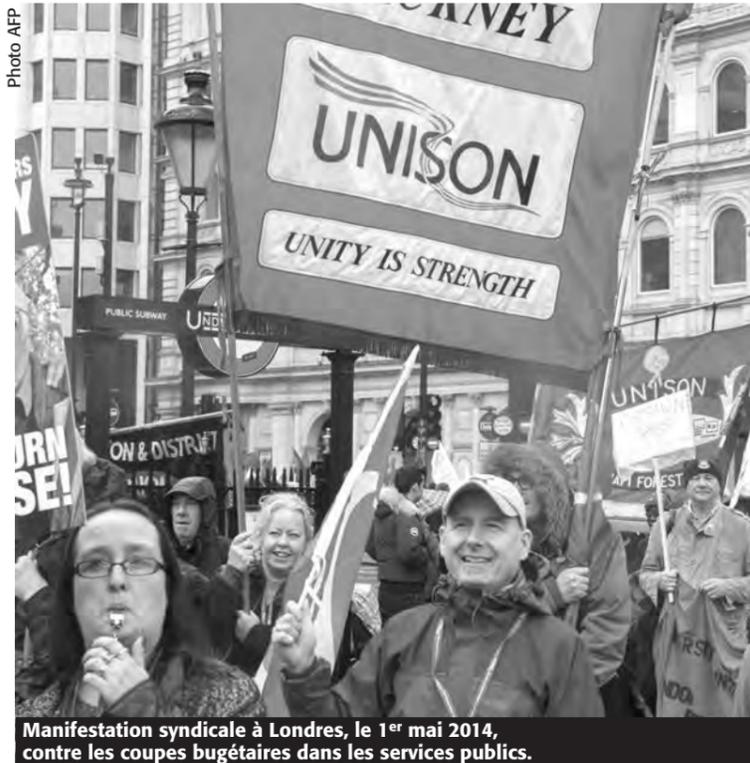
L'organisation de cette consultation avait été décidée par la direction du syndicat — qui appelait les adhérents à répondre en faveur de la grève — à la suite de l'échec des négociations salariales lors desquelles les autorités de tutelle ont refusé toute offre excédant 1 %.

Cela fait trois ans que les salaires sont bloqués en raison du plan d'austérité imposé par le FMI et l'Union européenne, plan élaboré par le précédent gouvernement — Parti travailliste (Labour) — et appliqué par le présent gouvernement de coalition conservateurs-libéraux.

La revendication des 600 000 travailleurs de la fonction publique territoriale est de 1,20 livre de plus l'heure, ce qui oscille entre 10 et 14 % du salaire actuel selon les catégories. « La grande majorité de nos adhérents dans ce secteur sont des femmes, explique le syndicat. Elles sont payées tout juste au-dessus du salaire minimum. Nous appelons les employeurs à reprendre les négociations s'ils ne veulent pas que les choses s'enveniment. »

TROIS ANNÉES DE GEL DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : 20 % DE BAISSÉ DES REVENUS

Dans une récente déclaration, le secrétaire général de Unison, Dave Prentis, explique : « Une claire majorité s'est exprimée en faveur de la grève. Cette grève d'une journée aura lieu le 10 juillet. Nous appelons les autres syndicats de la fonction publique territoriale à nous rejoindre. »



Manifestation syndicale à Londres, le 1^{er} mai 2014, contre les coupes budgétaires dans les services publics.

Les travailleurs de la fonction publique territoriale n'ont bénéficié, en 2013 et 2014, que d'un ajustement inférieur au niveau de l'inflation, avec pour résultat une baisse de salaire de près de 20 % depuis la mise en place du présent gouvernement.

Les autres syndicats de la fonction publique nationale ou locale, Unite, GMB, PCS, ainsi que les enseignants du NUT et le syndicat des pompiers FBU ont annoncé qu'ils organisaient une consultation en faveur de la grève.

Les résultats du GMB montrent une immense majorité en faveur de la grève. Le syndicat des enseignants NUT lance une grande campagne « Cinq raisons de faire grève le 10 juillet ». Les syndicats PCS (Sécu-

rité sociale), FBU (syndicat des pompiers) ainsi que celui des personnels territoriaux et le grand syndicat UNITE ont décidé également de se joindre au mouvement.

Ce sont des centaines de milliers de travailleurs qui seront en grève avec leurs syndicats.

(1) Rappelons qu'en application des lois anti-syndicales promulguées sous le gouvernement conservateur de Margaret Thatcher et maintenues par tous les gouvernements du Labour qui se sont succédé, le droit de grève est soumis à un certain nombre de conditions drastiques, parmi lesquelles l'obligation que la direction du syndicat organise une consultation à bulletins secrets qui ne porte pas sur la revendication mais sur la seule éventualité d'une grève. Le vote est dépouillé par un cabinet privé d'avocats.

Portugal

8 et 9 juillet : grève générale des médecins du Service national de santé

Correspondant

Le gouvernement Passos Coelho, coalition de droite, a adopté une « charte hospitalière » qui implique, entre autres, la suppression de 1 700 postes de médecins et le subventionnement de la santé privée.

Les dirigeants du syndicat des médecins, des syndicats des personnels hospitaliers ainsi que les fédérations de la fonction publique ont appelé à la mobilisation pour empêcher la mise en place de ce plan qui implique également la fermeture d'un certain nombre d'hôpitaux, de maternités et de centres de santé.

Selon le député João Semedo, « le gouvernement lance une attaque mortelle contre le système de santé,

sur trois axes qui sont reliés et visent au démantèlement du système national de santé : il s'agit de la « nouvelle charte hospitalière », du « contrat avec les entreprises privées », et de la « réduction des soins garantis » par le système national de santé. »

LA "CHARTÉ HOSPITALIÈRE", UNE ATTAQUE MORTELLE CONTRE LE SYSTÈME DE SANTÉ

L'Ordre des médecins a également annoncé son soutien à la mobilisation en cours, ce qui a provoqué la colère du gouvernement (l'Ordre des médecins étant conservateur) qui l'a dénoncé pour « action de type syndical ».

Rappelons que lors des élections européennes du 25 mai dernier, les partis du gouvernement ont à

peine atteint les 12 % du corps électoral. Malgré cela, le gouvernement a mis en place un budget complémentaire qui est dans la suite de l'application du mémorandum de la troïka de juin 2012, même si, formellement, la troïka n'est plus en fonction.

Dans tout le pays, pour les travailleurs et la population se pose une question : comment est-il possible qu'un gouvernement haï et ultra-minoritaire puisse se maintenir ? Sans aucun doute, l'unité de toutes les organisations syndicales et le soutien des partis qui se réclament des travailleurs aux revendications des médecins et pour la défense du système de santé mis en place par la révolution du 25 avril 1974 peut aider à apporter une réponse à cette question.

Espagne

Un appel des deux grandes confédérations syndicales espagnoles (UGT et CCOO)

Non, la grève n'est pas un délit

Andreu Camps

L'annonce par les directions confédérales de l'Union générale des travailleurs (UGT) et des Commissions ouvrières (CCOO) du lancement d'une campagne contre la répression syndicale, avec comme slogan « La grève n'est pas un délit », des manifestations publiques et des mobilisations dans diverses villes, a provoqué une réponse immédiate de l'appareil judiciaire : la détention de l'ancien trésorier de l'UGT en Andalousie, Federico Fresneda, accusé de fraude à la formation aux fins de financement illégal de l'UGT.

260 SYNDICALISTES SOUS LA MENACE DE 120 ANNÉES DE PRISON

La crise du régime ouverte par l'abdication de Juan Carlos exige que le gouvernement aggrave les mesures de répression antisyndicale. Le procès contre l'ancien dirigeant de l'UGT fait partie de la même offensive anti-syndicale que les procès contre les piquets de grève et les mobilisations. Il faut rappeler que plus de 260 syndicalistes, pour le moment, sont inculpés dans 81 affaires dans lesquelles le Parquet, dépendant du gouvernement, demande 120 années de prison, en plus d'autres peines et de

sanctions économiques pour activité syndicale et participation aux grèves générales contre la réforme du droit du travail ou dans des grèves et des mobilisations sectorielles ou d'entreprises. Il y a déjà eu de nombreuses condamnations à la prison. Des milliers de syndicalistes, et jusqu'aux fédérations syndicales, ont été soumis à amende pour le même motif.

UN PROBLÈME DE DÉMOCRATIE

L'action contre des grévistes et des piquets de grève est basée sur l'article 315 du Code pénal, qui poursuit les supposées « contraintes liées à une grève ». Cet article est un héritage franquiste. Il provient de l'article 496 du vieux Code pénal de 1976 (c'est-à-dire, du franquisme moribond, quand les syndicats étaient encore illégaux).

L'objectif déclaré de cet article était celui de « faire face à l'activité croissante agressive de groupes organisés qui s'auto-appellent "piquets pour l'extension de la grève" ».

La liberté syndicale est l'axe de toutes les conquêtes démocratiques imposées par la classe ouvrière à la mort du dictateur Franco.

Les attaques de l'appareil franquiste contre les organisations et les droits des travailleurs montrent que la monarchie est incompatible avec les libertés qu'elle a dû accepter à un moment donné.

La déclaration de la plate-forme de syndicalistes (1) après la réunion nationale du 28 juin (extrait)

Défendre nos syndicats exige d'en finir avec la politique du "dialogue social"

La meilleure défense de nos organisations passe par la prise en charge pleine et entière des fonctions pour lesquelles elles furent créées, affrontant les gouvernements qui attaquent les droits et acquis de la classe laborieuse et organisant le combat pour la défense des salaires et retraites, pour l'abrogation de la réforme de la législation du travail, de la réforme des retraites, des lois du "baïllon" attentatoires aux libertés, de la loi sur l'avortement, des coupes et privatisations dans la santé et l'enseignement, bref, en organisant la lutte jusqu'au bout contre le gouvernement Rajoy et en mettant les syndicats à la tête des millions de travailleurs et de jeunes qui veulent se mobiliser pour en finir avec la misère à laquelle nous conduisent les politiques appliquées par les gouvernements obéissant aux mandats de la troïka.

La politique du dialogue social, de la recherche de consensus avec un gouvernement qui a démontré qu'il était le pire ennemi de la classe laborieuse désarme les syndicats, les éloigne des travailleurs et des travailleuses, contribue à faire s'effondrer la syndicalisation et démoralise les cadres syn-

dicaux. Mettre fin à toute trêve avec le gouvernement, rejeter un dialogue dont l'ordre du jour exclut toutes les mesures de reconquête des droits, et qui ne peut servir qu'à aider le gouvernement à maintenir les coupes et en appliquer de nouvelles, organiser cette mobilisation pour les revendications concrètes jusqu'au bout est la meilleure manière de faire face à la campagne antisyndicale et de retrouver la confiance des travailleurs et des travailleuses.

Plus de 1 200 syndicalistes ont souscrit à une lettre à Toxo et Méndez (2) qui s'ouvre sur cette affirmation : « Devant l'annonce d'un nouveau dialogue social, il faut défaire le gouvernement Rajoy et non lui insuffler de l'oxygène. »

Nous encourageons tous les adhérents et responsables syndicaux à y souscrire et à la diffuser.

(1) La plate-forme de syndicalistes s'est constituée avant février 2011, et est composée de militants des CCOO et de l'UGT qui ont mené campagne contre la signature du pacte social qui a eu lieu le 2 février 2011 avec le gouvernement Zapatero du PSOE et impliquait, entre autres, des coupes claires dans les retraites. (2) Secrétaires généraux respectivement des CCOO et de l'UGT.

PORTUGAL

Le gouvernement impose de nouvelles coupes dans les salaires des fonctionnaires

Le gouvernement portugais veut imposer de nouvelles coupes dans les salaires des fonctionnaires pour compenser partiellement le manque à gagner créé par la censure par la Cour constitutionnelle de plusieurs mesures d'austérité inscrites au budget 2014. Fin mai, la Cour constitutionnelle portugaise avait invalidé trois mesures de rigueur, dont la baisse des salaires des fonctionnaires supérieurs à 675 euros.

CHIFFRE

1 000

C'est, en milliards d'euros, la somme que les banques de la zone euro pourront emprunter à long terme à la Banque centrale européenne (BCE), dans le cadre du nouveau programme baptisé TLTRO. Ces prêts, très bon marché puisque leur coût sera calculé en fonction du principal taux directeur de la BCE, qui est actuellement de 0,15 %, son plus bas niveau historique, ont été décidés prétendument pour encourager les banques à prêter davantage aux entreprises afin de relancer la machine économique européenne. En réalité, les banques vont une nouvelle fois en profiter pour spéculer, notamment en rachetant de la dette publique, comme elles l'ont fait lors de deux précédents prêts à long terme accordés fin 2011 et début 2012.

CENTRAFRIQUE

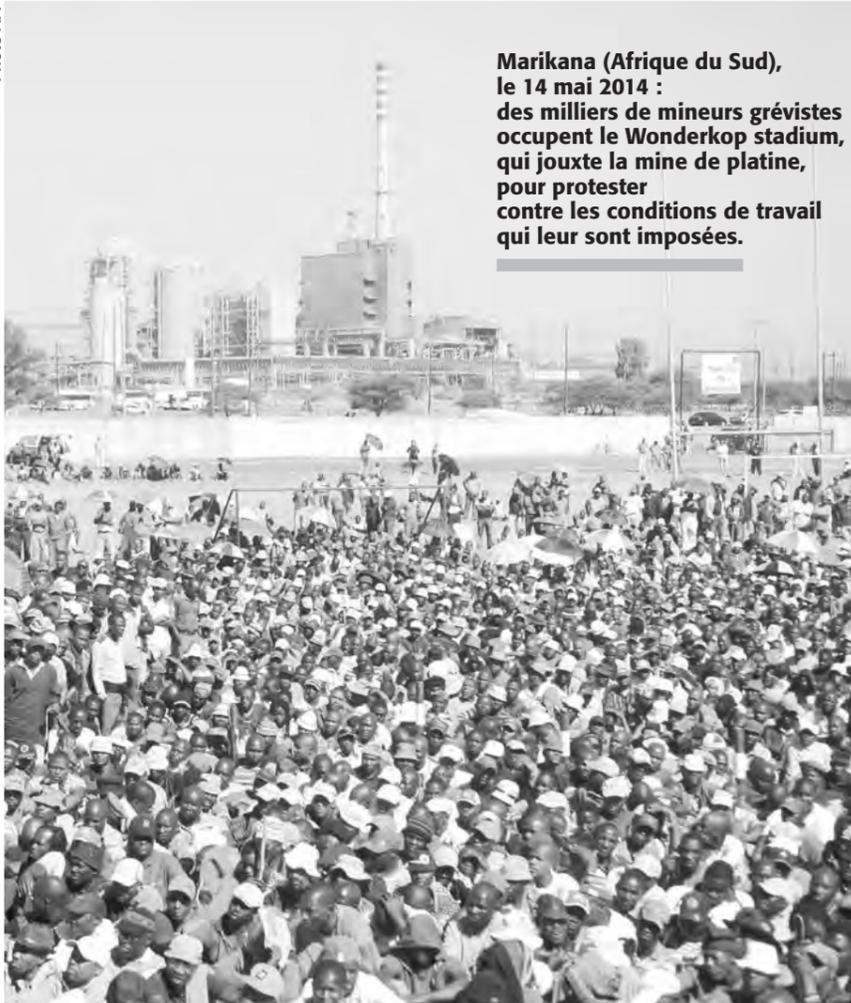
"Les groupes armés font la loi"

Les groupes armés font la loi en Centrafrique, déclarent les évêques centrafricains qui décrivent leur pays comme « une grande prison à ciel ouvert ».

« La loi appartient aux groupes armés, ex-Séléka, anti-balaka, groupes d'autodéfense, archers (peuls) de la commune d'élevage d'Ourou Djafoun de Bambari, Mbararas (nomades tchadiens) et armée de résistance du seigneur LRA (guérilla ougandaise) », affirment-ils.

Placée sous intervention de l'armée française — 2 000 militaires de l'opération Sangaris, déployés aux côtés de quelque 5 000 soldats de la mission de l'ONU (Misca) —, la Centrafrique, ravagée par la guerre, connaît une partition de fait. « La déliquescence de l'Etat consacre un régime fondé sur l'impunité et la négation des droits fondamentaux inhérents à chaque citoyen », notent-ils.

Photo AFP



Marikana (Afrique du Sud), le 14 mai 2014 : des milliers de mineurs grévistes occupent le Wonderkop stadium, qui jouxte la mine de platine, pour protester contre les conditions de travail qui leur sont imposées.

Afrique du Sud : après les mineurs de platine, les métallos entrent en grève

Les métallurgistes sud-africains ont entamé, avec leur syndicat Numsa, une grève illimitée pour de meilleurs salaires. La grève concerne quelque 220 000 employés dans 10 500 entreprises du secteur de l'acier et des constructions mécaniques. Avec leur syndicat, le plus puissant du pays, ils exigent notamment 12 % d'augmentation salariale. Les employeurs leur offrent de 7 à 8 % la première année — à peine plus que l'inflation — et un rattrapage les deux années suivantes. Le Numsa veut aussi un accord pour un an seulement — au lieu de trois, habituellement —, afin de pouvoir renégocier les salaires tous les ans. Le mouvement s'étend progressivement à d'autres secteurs, comme l'automobile qui a déjà connu de puissantes grèves l'an dernier.

« Nous allons bloquer l'industrie », avertit Karl Cloete, secrétaire général adjoint du Numsa.

« Ils (les employeurs) nous promettent juste 7 %, mais pour nous, ça ne suffit pas », déclare Sam Nyashe, un soudeur manifestant à Johannesburg.

« Peu importe combien de temps elle durera, c'est la guerre », ajoute-t-il.

La ministre du Travail, Milfred Oliphant, a tenté, en vain, de mener des négociations de dernière minute pour empêcher ce mouvement.

« Nous ne reculerons pas ! », assure un dirigeant syndical s'adressant aux manifestants à Johannesburg.

« S'ils croient que nous serons fatigués après une semaine, ils se trompent », ajoute-t-il, sous un tonnerre d'applaudissements. ■

AFRIQUE DU SUD (suite)

Le parti de Julius Malema appelle à former un syndicat indépendant de l'ANC

Le nouveau parti de Julius Malema,

« Les combattants pour la liberté économique » (EFF), appelle à fonder un syndicat indépendant de l'ANC au pouvoir.

« Le temps est maintenant venu pour l'émancipation économique du prolétariat », déclare Eddie Mathiba, le secrétaire général provisoire du nouveau syndicat.

« C'en est fini des véhicules capitalistes conduits par les employés et les membres de la Cosatu », ajoute-t-il, visant le Congrès des syndicats sud-africains (Cosatu), la puissante confédération syndicale alliée de l'ANC, qu'il accuse d'être subordonnée au pouvoir de l'ANC et de s'occuper davantage des intérêts personnels de ses cadres que de ceux de ses adhérents.

Fondés l'an dernier par Julius Malema, l'ancien président des jeunes de l'ANC qui a été exclu du parti, les EFF ont obtenu 6,35 % des voix aux élections législatives du 7 mai dernier. Ils réclament la nationalisation des mines et la saisie des terres exploitées par les fermiers blancs.

GRÈCE

Grève des travailleurs de l'entreprise publique d'électricité DEI (PPC) pour s'opposer à la privatisation

Le 3 juillet dernier, les personnels de l'opérateur public d'électricité DEI (PPC), contrôlé à 51 % par l'Etat, ont entamé une grève de quarante-huit heures reconductible pour s'opposer à « la vente d'un bien public (...) et au pillage des richesses nationales ».

Le projet de loi sur la création d'une société privée qui contrôlerait 30 % des usines ou des mines de la DEI doit être voté ces prochains jours en procédure d'urgence au cours d'une séance spéciale au Parlement.

Cette décision s'inscrit dans le cadre du programme des privatisations des sociétés publiques et de la dérégulation du marché énergétique imposés par la troïka des créanciers, Union européenne, BCE et FMI.

Alexis Tsipras, leader du principal parti d'opposition, la « Gauche radicale » (Syriza), qui s'oppose à « la suppression des milliers de postes de travail », réclame « un référendum » pour bloquer la vente de la DEI qu'il dénonce comme « un crime national et économique ».

CROATIE

Levée de boucliers contre l'externalisation de services du secteur public

Les syndicats croates ont rassemblé plus de 600 000 signatures pour réclamer l'organisation d'un référendum visant à empêcher le gouvernement d'externaliser certains services du secteur public, tels que l'entretien ménager ou encore les cuisines, qui concernent plus de 26 000 employés.

Il s'agit d'une mesure que l'Union européenne recommande à la Croatie — qui a rejoint l'Union européenne en juillet dernier —, pour réduire un secteur public qu'elle déclare « pléthorique ».

« Tout gouvernement démocratique ne pourrait que respecter la volonté des citoyens et convoquer un référendum », a déclaré à la presse un responsable syndical, Zeljko Stipic.

En vertu de la loi croate, pour pouvoir convoquer un référendum, une pétition doit rassembler les signatures de 375 000 électeurs (10 % de l'électorat).

Les signatures collectées par les syndicats sur une pétition lancée en juin seront remises au Parlement, qui doit se prononcer sur leur validité avant la mi-juillet.

Les syndicats accusent le gouvernement de vouloir en réalité « planter le dernier clou dans le cercueil de l'Etat social ».

SLOVÉNIE

Plongé dans une profonde crise politique, le gouvernement gèle les privatisations

Contraint de convoquer des élections anticipées le 13 juillet prochain, le gouvernement slovène va geler le programme de privatisations.

« Aucune privatisation ne peut être lancée, ni aucune conclue jusqu'à la nomination d'un nouveau gouvernement », déclare le Premier ministre sortant, Alenka Bratusek, qui avait annoncé un programme de quinze privatisations, peu après son arrivée au pouvoir en mars 2013, dans le cadre d'un plan répondant aux exigences de l'Union européenne.

Deux opérations ont déjà abouti, et les privatisations de l'opérateur de télécoms Telekom Slovenije ainsi que celle de l'aéroport de Ljubljana sont très avancées. Le français Vinci a notamment manifesté son intérêt pour l'aéroport.

Alenka Bratusek avait démissionné en mai dernier, confrontée à la résistance des masses populaires opposées à sa politique de régression sociale. Elle aborde en chute libre le scrutin du 13 juillet, lors duquel son nouveau parti devrait même échouer à entrer au Parlement.

ÉTATS-UNIS

Crise humanitaire face à un afflux d'enfants immigrés sans papiers

Plus de 52 000 mineurs, dont les plus jeunes n'ont que trois ou quatre ans, sont détenus depuis le mois d'octobre 2013 pour avoir traversé illégalement, seuls, sans autres membres de leur famille, la frontière du Mexique, dans l'espoir que poser le pied aux Etats-Unis leur donnerait droit à un permis de séjour.

Ces enfants se trouvent dans « des conditions terribles. Ils n'ont pas de lit et dorment par terre », déplore Domingo Gonzalo, de l'association Campaña Fronteriza.

Au Texas et en Arizona, dans le sud et le sud-ouest des Etats-Unis, les centres de détention et les bases militaires sont saturés, expliquent les gardes-frontières. Les mineurs y sont entassés en attendant d'être renvoyés dans leur pays.

La Croix-Rouge américaine a dû fournir aux Etats des couvertures et des kits d'hygiène pour les jeunes détenus, qui arrivent souvent épuisés et affamés à l'issue d'un parcours périlleux de milliers de kilomètres.